# ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

# LES ÉVÉNEMENTS

La paix est prochaine à Lausanne. Le triste bilan de nos abandons. — L'Allemagne et la leçon orientale. - La division des alliés fait seule la force de leurs ennemis. - Les rapports franco-britanniques. M. Baldwin a la parole!

La Conférence de Lausanne qui traînait lamentablement depuis l'automne dernier touche à sa fin.

On peut l'espérer du moins, puisque le gouvernement d'Angora a autorisé son représentant Ismet pacha à signer la paix.

Certes, on ne peut que se réjouir de la signature d'un acte qui mettra officiellement un terme à un état de guerre qui dure entre la Turquie et les Alliés depuis automne 1914.

Est-ce à dire que nous devions nous abandonner à des effusions d'allegresse? Non!

La France, non plus que les Alliés d'ailleurs, n'a pas à être fière de l'œuvre qu'elle vient de réaliser en Tur-

Dès le début et tout au long des négociations, nous n'avons cessé de montrer combien nous nous sommes feurvoyés

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'à en-registrer les résultats obtenus : ils sont loin d'être satisfaisants!

Notre confrère la Journée Industrielle peut écrire en toute exactitude : « Le traité de Lausanne ruine partiellement, sinon complètement le résultat d'efforts séculaires de la

Et M. Gauvain, des Débats, constate également : « Le traité de Lauanne enregistrera la ruine à peu près totale de nos intérêts en Orient ».

Douloureuse conclusion d'une politique de... faiblesse inconcevable: la Turquie, vaincue par les armes de toutes les grandes puissances européennes, se retrouve victorieuse sur le terrain diplomatique.

Et c'est nous, Français, qui portons la première et la plus lourde responsabilité dans ce dénouement. Notre héritage plusieurs fois séculaire d'Orient a été irrémédiablement compromis le jour où fut signée la convention d'Angora.

Et ce sont les auteurs français de cette convention qui devront rendre compte devant l'Histoire de la ruine d'immenses intérêts moraux et mate-

Ils eurent la prétention d'être plus habiles que d'autres et de se concilier les sympathies de la Turquie : et pour cela ils multiplièrent les sacrifies, les abandons; ils pousserent l'aberration jusqu'à livrer aux Turcs du matériel de guerre français!! Dans ces conditions, ce qui devait se produire est arrivé; les hommes d'Angora, en présence de nos abdications, éprouvèrent à notre endroit le plus profond mépris et s'enfermèrent dans dans une intransigeance aveugle, sachant bien que nous ne ferions pas le

geste de libération nécessaire. Mais si le traité de Lausanne est désastreux pour notre situation et dotre influence orientales, quelles ne squent pas d'être ses répercussions

N'est-ce pas un encouragement quel encouragement ? — pour l'Alnagne à déchirer le traité de Ver salles, comme la Turquie a déchiré

celui de Sèvres ? Attendons-nous à une nouvelle ofensive du côté du Rhin.

La paix de Lausanne ranimera les plus folles espérances dans tous les cours des pangermanistes : pour eux, c'est un peu l'aube nouvelle qui se lève

Désormais, les nationalistes allemands ont une raison de plus d'esompter que s'effaceront toutes les

Onséquences de la guerre.

Angora a montré la voie : Berlin aprendra sinon la leçon, du moins

Et nous, les Alliés, nous la France, popular pour les Ames, nous la les Popular pour les Ames, nous faire? Pour nous, aussi, Lausanne com-

un état de 7 millions d'habiinorganisé, à demi-barbare, dépourvu de presque tout outillage écomique a pu prendre une revanche es diplomaties occidentales, c'est parce que celles-ci furent désunies.

Angora triomphe par la faute des divisions des Alliés.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de peser les responsabilités respectives.

Mais la Grande-Bretagne n'est pas en reste avec nous quant aux torts. A quoi bon insister?

criental parce que l'esprit de l'alliance

l'égard du problème allemand si nous renonçons à l'étroite collaboration franco-britannique, si nous nous abandonnons à l'action séparée.

de le comprendre : on a tout sacrifié au maintien de l'Entente.

Eh bien, il faut que Londres comprenne à son tour l'utilité, la nécesité de la solidarité franco-britanni-

La leçon de Lausanne doit éclairer les dirigeants britanniques!

cabinet anglais.

ignorons encore quelle sera la teneur exacte des déclarations que le gouvernement britannique va faire devant le Parlement.

indications.

Tout d'abord, il semble que les dirigeants de Londres réprouvent la ré-

que des suggestions dans ce sens aient été données à Berlin.

Par contre, tous les organes conserprudence et de modération ; ils exprivergences franco-britanniques.

règlement.

De son côté, le Daily Mail montre qu'une rupture avec la France et un accord séparé avec l'Allemagne auraient des conséquences désastreuses pour le commerce anglais, objet prétendu de la sollicitude des germanophiles.

Est-ce que les germanophiles se figurent que si l'Allemagne réussit à nous séparer de la France comme elle s'efforce d'y arriver, elle payera quoi que ce soit à nous ou à d'autres? Ñon. Mais d'ailleurs les germanophiles ne veulent pas que l'Allemagne paye. Ils travaillent uniquement à

Nous n'avons plus qu'à souhaiter

Les relations franco-britanniques et la paix européenne y gagneront

# INFORMATIONS

# Dans la Ruhr

La circulation fiduciaire en Allemagne La Reichsbank, puisant sur la partie de son encaisse déposée à l'étranger, a mis en gage, au cours de la dernière semaine de juin, une nouvelle somme de 40 millions de marksor. La circulation fiduciaire s'est élevée à 17.291 milliards, s'accroissant ainsi de 4.200 milliards.

L'assassin Jaekstin Suivant les journaux, les autorités allemandes auraient refusé de liRédaction & Administration CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur M. DAROLLE, Co-Directeur - L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

occupé, et celle-ci serait d'avis qu'il

Attentat manqué

Une dépêche de Crefeld dit qu'un

complot allemand, destiné à faire

sauter l'atelier des chemins de fer de

Crefeld en provoquant l'explosion

des réservoirs à gaz et à air compri-

mé, a été découvert. Le principal or-ganisateur a été arrêté ; il a fait des

aveux complets et dénoncé ses com-

Agression et sabotages

Une patrouille du 31° régiment de

tirailleurs algériens a été attaquée,

dans la nuit du 9 juillet, sur la voie

ferrée de Kaiserlautern à Sarrebruck,

à l'endroit même où un acte de sabo-

tage avait été commis le 5 juillet. Le

chef de la patrouille a été blessé; un Allemand a été tué d'un coup de fu-

Dans la nuit du 8 au 9, des si-

On a arrêté, à Dortmund, un Alle-

A Lausanne

Les experts ont poursuivi leurs

travaux mercredi matin et l'après-mi-

di. Il faut croire que la mise au point

juridique du protocole, annexe sur le-

quel s'est réalisé l'accord du 8 juillet,

est déjà fort avancée car on a an-

Une des questions qui seront dis-

Les Tures ont demandé que l'éva-

cuation des points stratégiques con-

cerne aussi bien les bateaux de guerre

que les troupes d'occupation. Il sem-

ble qu'ils obtiendront encore satis-

faction car on déclarait mercredi que

sir Horace Rumbold aurait reçu à ce

sujet, des directives très favorables.

Enfin, le bruit circule avec insistan-

ce, que le chef de la délégation tur-

que a reçu les dernières instructions

d'Angora qui lui permettront de si-

per la paix sur les bases établies di-

Desavious, des sous-marins!

posé sur le bureau de la Chambre.

Le projet de loi suivant a été dé-

« Le sous-marin et l'avion doi-

vent assurer en temps de guerre la

iaison permanente entre la France,

l'Afrique du Nord et les colonies.

Cent sous-marins et un millier

d'avions nous sont indispensables

pour maintenir toutes les communi-

cations et assurer notre libre passage

dans la Méditerranée. De là notre

amendement, tendant à commander

un chiffre qui n'a rien d'exagéré : 66

sous-marins de plus que ceux prévus

au projet de loi du gouvernement et

La Chute du Franc

Un journal de langue anglaise, pu-

blié a Paris, a émis l'opinion que si la

chute du franc devait continuer et

l'importation des monnaies étrangè-

ces que cette supposition ne repose

La situation en Espagne

On déclare au ministère des finan-

au rapport de M. Denise. »

manche dernier,

des stationnaires

noncé une réunion privée des pléni-

étrangers devant Constantinople.

gnaux lumineux ont été sabotés, à la

gare de Diez, près de Coblence.

Gelsenkirchen.

n'est pas coupable.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... RECLAMES 3° page 1 fr. 25 2º page

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La France a les siennes; — et peut-être la plus grosse part, il faut avoir le courage d'en convenir.

Une seule constatation importe: l'Entente a été vaincue sur le terrain

a fait place à l'esprit de rivalité. Demain, il en sera de même à

A Paris, certes, on n'a jamais cessé

Mais, à Londres?

Toute l'attention diplomatique est fixée aujourd'hui du côté de Londres: on se demande, presqu'avec impatience, quelle est la vraie attitude du

A l'heure où nous écrivons, nous

Néanmoins, on possède quelques

sistance armée et les actes de sabo- potentiaires alliés avec Ismet Pacha.

Il n'est pas impossible d'ailleurs

Maintenant, l'opinion travailliste et radicale persiste toujours à espérer une dénonciation de la politique française et à demander une rupture plus ou moins ouverte entre les deux

ateurs préconisent une attitude de ment surtout l'espoir qu'on évite tout ce qui pourrait aggraver les di-

Ainsi le Morning Post et le Daily Mail mettent le public anglais en garde contre le redoublement d'activité des germanophiles en Angle-

Il n'y a pas de discorde, affirme le Morning Post, et il n'y a pas de crise. Si les négociations se poursuivent entre les deux gouvernements, c'est que les problèmes envisagés sont à la fois graves et complexes et qu'il est nécessaire de résoudre tous les points douteux pour arriver à un

Enfin, le Daily News écrit :

lui faire gagner la paix. que le gouvernement conservateur de M. Baldwin s'inspire des directives de la presse conservatrice.

> La situation sociale a pris, en Espagne, un caractère de gravité excep-tionnelle. La Confédération générale du travail, à laquelle sont affiliés tous les syndicats ouvriers de Barcelone, de Séville, de Florence, de Saragosse, de la Corogne et de Madrid, a

sur rien.

incessamment la grève générale. Les éléments communistes ont promis de seconder le mouvement.

décidé que les syndicats déclareraient

Après la condamnation des agresseurs de M. Caillaux

M. Charles Ebelot, avocat à la Cour d'Appel de Toulouse, condamné samedi dernier par le tribunal correctionnel à trois mois de prison sans sursis, pour agression préméditée contre M. Caillaux, a fait appel pour la partie du jugement concernant

vrer aux autorités belges l'étudiant l'action publique. M. Ducasse, procu-Jaekstin, l'un des assassins des trois leur de la République, fait lui aussi soldats belges tués à Marl. Jackstin appel à minima pour l'entier du juse serait présenté à la police allegement. mande de Munster, en territoire non

Les cinq autres camelots du roi condamnés à un mois de prison avec sursis acceptent le jugement.

# Contre l'allaitement artificiel

Au cours de sa séance hebdomadaire, l'Académie de médecine a entendu une commission du docteur Cazeneuve, dans laquelle celui-ci a protesté contre la publicité faite à l'allaitement artificiel.

Exécution capitale

Jeudi matin, Bernard Bordes, l'assassin des métayers du Coudibat (Landes), les époux Vidal-Glize, a payé sa dette à la société. Son recours en grâce a été rejeté par le président de la République. Il a été exécuté à Mont-de-Marsan.

Importante invention

Un ingénieur danois, M. Christensen, vient de mettre au point une invention rendant possible la transmismand qui avait saboté un poste d'ai-guillage, à proximité de la gare de sion par téléphonie sans fil des messages entendus par ceux-là seuls à qui ils sont destinés.

Les essais faits ont été des plus sérieux et ont donné toute satisfac-

# Déclaration de candidature

Le gouvernement vient de soumettre à la Chambre le texte d'un projet de loi consistant à imposer à tous les candidats pour toutes les élections, la nécessité de la déclaration de candidature, à vérifier leur éligibilité et à refuser la déclaration de ceux qui se trouvent dans des cas d'exclusion

prévus par la loi. Tout bulletin trouvé dans l'urne au nom de candidats n'ayant pas obtenu le récépissé de leur déclaration de candidature, sera annulé.

# Tirages financiers

Foncières et communales 1917 Le n° 542.660 gagne 500.000 fr. Le n° 1.396.291 gagne 50.000 fr. Le n° 422.158 gagne 25.000 fr. Les deux nos suivants gagnent

chacun 5.000 fr.; 60.422, 1.293.514. Communales 5 1/2 0/0 1920 Le n° 1.988.953 est remboursé par 200.000 francs.

Le nº 1.031.030 est remboursé par 100.000 francs. Le nº 733.338 est remboursé par 50.000 francs. Le n° 1.955.239 est remboúrsé par

# Chambre des Députés

Séance du 10 juillet 1923

10.000 francs.

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet de loi règlant le régime intérieur du pétrole. M. Ajam donne communication du rapport, il préconise la création d'un office national du pétrole. Le ministre du Commerce se déclare partisan de la libre concurrence. M. Lamoureux dit que le ravitaillement en pétrole appartient aux trusts et jamais les grands trusts ne feront profiter les consommateurs d'une baisse quelconque.

Le renvoi de la discussion à la rentrée

s'accentuer, le gouvernement français prendrait des mesures pour interdire Dans la séance de l'après-midi, la Chamou tout au moins pour contrôler bre discute le projet de loi sur les assurances sociales. M. Grinda expose le projet qui intéresse plus de 10 millions de travailleurs. Il indique les grandes lignes de ce projet qui protège le travailleur et défend l'avenir de la famille. L'âge d'entree-limite dans l'assurance est fixée à 60 ans. La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure. Le projet prorogeant les pouvoirs du Gouvernement en matière de grâce amnis-

tiante est voté. Séance du 11 juillet 1923

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire. M. Deschamps affirme que le corps universitaire n'a jamais abandonné les pures traditions de la belle civilisation latine. M. Leygues dit que le dernier concours général vient de prouver que les humanités classiques n'étaient pas indis-pensables à la formation de l'élite.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre poursuit la discussion sur la réforme universitaire, M. Leygues demande au ministre de ne pas s'entêter à mettre en application un décret antidémocratique qui crée un privilège en

faveur de ceux qui ont de l'argent. Plusieurs ordres du jour sont déposés. Le ministre de l'instruction publique demande à la Chambre de se prononcer sur la direction à donner à l'enseignement

Dans la séance de nuit, la Chambre poursuit la discussion de la réforme de enseignement secondaire. M. Bracke soutient que cette réforme constituera un privilège pour la classe aisée. MM. Cazals, Painlevé et Lefèvre

combattent le projet. L'ordre du jour pur et simple demandé par le ministre de l'Instruction publique est voté par 330 voix contre 255.

Séance du 12 juillet 1923 Dans la séance du matin, la Chambre adopte le projet relatif à l'électrification des campagnes, le projet des dépenses recouvrables, et la loi des finances.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote un projet relatif aux pen-

sions des militaires.

Puis lecture du décret de clôture est donnée par le Président du Conseil. -<>図<>-

# Sénat

Séance du 10 juillet 1923

Le Sénat adopte sans discussion plusieurs projets de loi et aborde la discussion du budget des dépenses recouvrables.

M. Bérenger dit que ce budget est en réalité le budget des réparations, mais jusqu'à présent il ne comporte aucune recette provenant d'Allemagne. Il faut exiger le paiement des dettes de l'Allemagne, dit-il.

M. Gourin montre la prospérité de l'Al. M. Gourju montre la prospérité de l'Allemagne, malgré les assurances répétées de sa misère. Il cite l'exemple de la foire de Leipzig où il y eut 14.000 participants et d'Hambourg où il a déjà été construit 5.000 immeubles.

Les divers chapitres sont votés et l'en-semble du budget des dépenses recouvra-bles est adopté par 274 voix contre 6.

Séance du 11 juillet 1923 Le Sénat vote le projet tendant à faciliter, par des avances de l'Etat, la distribution de l'énergie électrique dans les campa-

gnes. Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre, portant approbation du traité relatif à la limitation des armements navals, conclu à Washington, le 6 février 1922. Le projet est adopté par 287 voix

Séance du 12 juillet 1923 Le Sénat adopte un projet relatif aux sociétés de secours mutuels. Le décret de clôture est lu par le Garde

# · La session est close.

La réforme électorale a été discu-

tée, une fois de plus, dans la séance de la Chambre de lundi. De la discussion, dit-on, jaillit la lumière. On ne peut pas dire qu'il en soit ainsi à l'occasion de cette discus-

Plus les parlementaires discutent la loi électorale, moins ils s'entendent. C'est pourquoi, les électeurs se demandent si la loi doit être faite pour les électeurs ou pour les candi-

Il est évident que les élus tentent, par tous les moyens, de conserver leur siège : et s'ils peuvent arriver à mettre sur pied, une loi qui les favorise, ils n'hésitent pas à la voter. Ouant aux électeurs, disent-ils, ils la subiront.

Mais voilà, il faut trouver ce mode électoral qui permettra aux élus de conserver leur mandat.

La représentation proportionnelle telle qu'elle est appliquée actuelle-ment? Les erpéistes reconnaissent qu'elle ne vaut rien. Les élections de Seine-et-Oise et d'autres élections

l'ont prouvé. Elargir les circonscriptions de facon que les listes de candidats soient, ron plus départementales, mais régionales, ça c'est une combinaison; sculement, il faut élaborer un projet ad hoc. Et ça, ce ne sera pas très facile. On ne créera pas comme l'on voudra, des circonscriptions élargies sans soulever de longues, interminables discussions.

La Chambre l'a bien compris, lundi, quand elle a voté l'amendement de M. d'Etcheparre qui proposait que les députés soient élus au scrutin de liste par circonscription comprenant au moins 1 million 200.000 habitants, C'est la réforme administrative qui s'impose alors, réforme qui est réclamée depuis longtemps et dont

on ne parle jamais. Dans tous les cas, les erpéistes sont dans le désarroi le plus complet, d'autant plus que le Gouvernement ne s'est pas prononcé pour ou contre tel ou tel système électoral. Il laisse à la Chambre le soin de se débrouiller.

Mais puisque cette question de réforme électorale passionne si fort les parlementaires, ne serait-il pas temps que les électeurs, à leur tour, disent,

affirment leur opinion? Les élections de 1919 ont été, au point de vue électoral, un vulgaire escamotage. Cela est reconnu par

tous, élus et électeurs. N'est-ce pas le moment de réagir? N'est-ce pas l'heure de réclamer un scrutin de clarté où les marchandages, les combinaisons équivoques sc-

ront totalement exclus? Hélas! la politique est faite par les politiciens, par les hâbleurs qui ne cherchent qu'à tirer leur épingle du jeu. Selon leur intérêt, ils agiront et le corps électoral, malheureusement, suivra. Et c'est pourquoi, une loi électorale toute de clarté, de fran-

chise n'a aucune chance d'être votée. La R. P. actuelle ne vaut rien: sur ce point, tout le monde est d'accord. Est-ce qu'une autre réforme basée sur la proportionnelle sera meilleure? Ce n'est pas certain. La R. P. bâtarde que nous subis-

sons ou la R. P. intégrale sous quelle forme qu'on la présente donneront toujours lieu aux marchandages, aux spéculations de la part des maquignons de la politique à l'égard des électeurs. Un scrutin uninominal ou départemental ou régional majoritaire, est le seul scrutin de clarté, de loyauté qui convienne au pays-

A la veille de la fête nationale du 14 juillet, les députés auraient pu faire cadeau de ce scrutin aux électeurs. Mais ils ont préféré aller en congé, et laisser dormir dans les car-

tons le projet électoral. Ils préfèreraient, certes, discuter un projet ainsi conçu: « La Champouvoirs pendant 4 ans et plus. » Oh! celuilà serait vite voté! Ils ont bien voté le budget biennal!

LOUIS BONNET.

# -<>国<>

Votes de nos Députés Sur la prise en considération du contre-projet de M. d'Etcheparre relativement à la réforme électorale, nos députés ont voté:

Pour: M. le prince Murat. Contre: MM. Delport, Delmas. La Chambre a adopté par 377 voix contre 137.

# Médaille militaire posthume

Par arrêté ministériel, publié au Journal Officiel » du 12 juin dernier, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Delluc Raphaël, du 14° régiment d'infanterie, mort pour la France, qui a été l'objet de la citation suivante : « Soldat courageux et dévoué, tombé en brave, face à l'ennemi, le 8 janvier 1915, à Perthes-les-Hurlus

devoir. Croix de guerre avec étoile de M. Raphaël Delluc était originaire de St-Céré.

(Marne), en faisant vaillamment son

# Médailles d'honneur

La médaille d'honneur a été accordée aux sapeurs-pompiers du Lot dont les noms suivent : MM. Arnaudet Léon, sergent et Bouscary Jean, sapeur à la Compagnie de Cahors; Pinquié Gaston, sapeur à la subdivision de Figeac; Giraud François, sapeur à la subdivision de Gourdon. Nos félicitations.

Compatriote Nous apprenons avec plaisir le succès de notre compatriote, M. Marcel Carle, qui vient d'être reçu au Concours de Sous-Econome de Lycée. Nos félicitations.

Nous apprenons que notre compatriote M. Bach, commis d'économat au lycée de Limoges, originaire de St-Cirq-Lapopie, vient d'être reçu au dernier concours l'Economat et classé 6º sur 25 admis. Nos meilleurs compliments à notre sympathique compatriote.

# Armée

Par décision ministérielle du 9 juillet, notre distingué compatriote, général de brigade Dufour, est maintenu au commandement de l'infanterie de la 33º division et du groupe de subdivisions de Montauban, Agen, Marmande et Cahors.

La résidence du général Dufour est Montauban.

Les Cadurciens apprendront avec plaisir que c'est un de leurs compatriotes qui commande la subdivision de Cahors.

# Nos compatriotes

A l'instant nous apprenons que notre jeune ami, le commandant Paul Barrière, du 3º Etranger, a été blessé à la tête de son bataillon dans les derniers engagements à El Merg, colonne Pœymireau, qui ont eu lieu au Maroc.

La blessure, heureusement légère, a été produite par une balle reçue à la cuisse gauche. Notre jeune ami a été évacué en avion à l'hôpital militaire de Fez, d'où il sortira dans quelques jours pour venir en France au sein de sa famille jouir d'un repos bien mérité.

Nos meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement au jeune et distingué chef de batailion.

# A propos de la Fête Nationale

Tout doucement, sans bruit, l'afficheur municipal a placardé sur les murs de la ville le papier portant le programme de la Fête Nationale à Cahors.

Pauvre fête nationale; combien pauvre est son programme! Distribution de pain aux indigents, sonnerie des cloches, salves d'artillerie, sont notées comme des attractions sensationnelles!

Où sont les 14 juillet d'antan, véritables fêtes populaires, superbes manifestations républicaines, auxquelles tout Cahors participait avec enthousiasme?

Voilà bien 4 ans que le 14 juillet est tombé plus bas qu'une « boto » de hameau, et si ce n'étaient la retraite aux flambeaux du 13 et le bal du 14, les Cadurciens feraient tout aussi bien de rester chez eux.

Jadis, les habitants des communes voisines venaient à la ville, dès le 13 pour assister à la fête nationale.

Ils ne se dérangent plus depuis 4 ans, car, en vérité, venir à Cahors pour assister à la distribution du pain aux indigents et pour entendre les bombardes de l'époque de Ratata, ça ne vaut pas la peine d'un déplace-

Le commerce local n'y gagnera pas.

Il y a trop de fêtes, dit-on : chaque dimanche, depuis quelques semaines a des attractions organisées par les diverses sociétés locales.

Il est certain qu'il y a, en effet, trop de fêtes, et il est reconnu qu'aucune n'a donné pleine satisfaction, car aucune ne comportait un programme suffisant pour amuser la foule des visiteurs que nous voyions jadis, quand la Commission municipale et extra-municipale s'occupait sérieusement de l'organisation des fêtes de Cahors.

C'est un bel hommage que les Cadurciens rendent aux organisateurs des fêtes d'antan en regrettant que la tradition n'ait pas été continuée. Mais quoi qu'il en soit, autant de

fêtes qu'il y ait, ce n'est pas une raison pour ne pas colobrer convenablement le 14 juillet, Fête nationale Fêter la République, cela froisserait-il des sentiments politiques? Pas ceux de la population, dans tous les cas. Et puis, est-ce que le commerce lo-

cal ne trouve pas son compte dans ces manifestations quand celles-ci sont bien organisées, quand elles comportent un programme attravant?

Voilà 4 ans que le 14 juillet est délaissé. Si encore, en compensation, les fêtes de Cahors qui avaient lieu en mai, étaient à nouveau organisées. Celles-là, encore, ont été mises au rancart. Il est vrai qu'il faudrait une Com-

mission de fête bien composée, dans le genre de celle qui organisait les fêtes avant-guerre. Nous le répétons, ce serait dans

l'intérêt du commerce et du public : à ce point de vue-là, Gourdon et Figeac nous donnent des exemples magnifiques d'organisation Ceux qui ent assisté aux dernières fêtes qui ont eu lieu dans ces villes en sont revenus émerveillés. Qu'attend-on, à Cahors, pour reve-

nir à la tradition? Quelle fête conviendrait donc? La St-Glinglin? Pauvre Cahors!

LOUIS BONNET. ->%<-

# Succès universitaires

Nous publions d'autre part les derniers résultats du baccalauréat pour le lycée

Gambetta. Avec les succès que nous avons déjà annoncés, on peut dire que notre grand établissement se couvre cette année de

On ne compte pas moins, en effet, de 42 admissibles, se décomposant ainsi: 19 en Première; 15 en Philosophie; 8 en Ma-Cela valait la peine d'être signalé.

Nous ne voulons pas dire que des suc-cès aussi brillants sont inaccoutumés pour le lycée Gambetta: nous entendons seulement marquer que la tradition se maintient et que notre lycée de Cahors mérite plus que jamais sa vieille réputation d'être un des meilleurs de l'Académie de Toulouse et de toute la région. Tous ceux qui s'intéressent aux choses

de l'enseignement se réjouiront avec nous de cette brillante vitalité.

Nous sommes heureux de l'occasion qui s'offre d'adresser nos compliments les meilleurs aux maîtres et à l'administration du lycée dont l'expérience et le dévouement sont, au reste, bien connus de tous. - M. D.

# P. T. T.

Le dimanche 8 juillet le bureau de la Section départementale du Soutien Fraternel réuni au complet au Café de la Promenade, sous la présidence de M. Sautès, a remis à M. Ganil, chef-facteur des Postes un diplôme d'honneur qui lui a été décerné pour sa propagande et son dévouement en faveur de la Mutualité.

Des félicitations unanimes ont été tite couronne de lauriers. adressées à cet excellent militant.

## Comité départemental d'Hygiène sociale et de

Défense contre la Tuberculose Le Comité départemental d'Hygiène so-ciale et de défense contre la Tuberculose s'est reuni le lunci 9 juillet à deux heures dans une salle de la Préfecture sous la pré-

deuce de M. le docteur Bénech. M. le Préfet du Lot assistait à la séance. Après avoir remercié M. le Préfet et les membres du Comité, pour la collaboration qu'ils apportent pour assurer le développement et le fonctionnement de l'œuvre, le Président donne la Parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la der-

mière Assemblée qui est approuvé.

M. Doumer fait l'expose de la situation financière et présente un projet de budget pour l'année 1923 qui est approuvé. Le Tresorier rend hommage au dévoue ment de Mme Sauzel qui recueille réguliè

ement, tous les trois mois, depuis le début de l'œuvre les cotisations volontaires de ses de l'œuvre les consailons volontaires de ses elèves, et à l'initiative prise par certaines municipalités d'inscrire à leur budget une souscription au profit de l'œuvre.

Il est à souhaiter que ces exemples soient imités et que toutes les municipalités inscrivent regulièrement à leur budget un credit au profit de l'Œuvre.

Le compte-rendu du Comité du Bal fait ressortir un excédent de recettes de 4.200 fr. du au dévouement et aux économies réali-

sées par les organisateurs et les organisa-M. le docteur Bénech expose le fonction-nement du dispensaire de Cahors pendant

Pannée 1922.

Le Comité désigne M. le docteur Bénech pour le représenter au Conseil de Direction du Comite national de défense contre la Tuberculose.

M. Placeset au C. Ragistance publique

M. l'Inspecteur de l'Assistance publique est charge d'organiser la propagande dans

Le Président fait part au Comité de l'or-ganisation de conférences dans le départe-

Le corps médical de Cahors a été invité à

organiser une série de conférences d'Hy-giene et de Puériculture.

Le Président montre la nécessité d'orga-niser la surveillance des nourrissons pour combattre la mortalité infantile et annonce que le service de consultation des nourris sons va être réorganisé à Cahors.

La question soulève une controverse technique à laquelle prennent part M. le docteur Benech, MM. Garnal et Orliac.

M. Garnal indique la nécessité d'organiser l'inspection sanitaire des laiteries de façon à être en mesure de ne donner aux nourrissons que du lait provenant de vaches saines, et répondant au but de notre œuvre, de façon à pouvoir éliminer les laits prove-

nant de vaches tuberculeuses.
M. le docteur Bénech, conteste cette nécessile étant donné que la possibilité de conta-mination bacillaire de l'animal à l'homme n'a pas été admise par la Conférence inter-nationale de Philadelphie et le Congrès de

M. Garnal maintient son point de vue, malgré les objections de M. le docteur

Voici, en effet, comment s'exprimait à la séance du 27 mars 1909 de la Commission permanente de préservation contre la Tuberculose, M. le professeur Landouzy, rendant compte des travaux du Congrès de Was-

En dernière analyse nous (les délégués français) pûmes reussir à rallier les opi a nions à la doctrine uniciste française, a puisque le Congrès vota la possibilité de a contamination bacillaire de l'animal de l'homme, conclusion sur lesquelles s'ap " l'homme, conclusion sur lesquelles s'apquie, comme on le sait, toute la Prévention
de la Tuberculose, en Angleterre, en
Scandinavie, en Autriche, en Belgique, en
Suisse, en Italie, comme en France.

" Pour le dire, en passant, c'était la seconde fois que, en matière tuberculose,
triomphaient les idées françaises sur les
de destrives allemandes."

"doctrines allemandes."

M. Orliac objecte que les consultations de nourrissons ont surtout pour but d'organiser la surveillance des mères, donnant l'allaitement naturel à leurs enfants et bénéficiaires de la prime d'allaitement.

M. Carnal fait observer que la consultation de nourrissons est destinée sans dis-

tinction à toutes les meres et a tous les nourrissons, qu'il s'agisse d'allaitemen naturel, d'allaitement mixte ou d'allaitemen artificiel; que la consultation des nourris-sons a pour but de vulgariser les notions d'hygiène et d'indiquer aux mères dans quelles conditions elles doivent assurer l'alimentation de leurs enfants.

La consultation des nourrissons doit nécessairement se préoccuper de la qualité du lait à donner aux nourrissons. — C'est

du lait à donner aux nourrissons. — C'est d'ailleurs un point essentiel d'hygiène publique et d'hygiène sociale.

M. le docteur Bénech montre la nécessité d'organiser la lutte contre le cancer et de faire profiter le Lot de l'organisation créée à Bordeaux par M. le professeur Bergonié, sayant héroigne august it rend un borne. savant héroïque, auquel il rend un hom-L'ordre du jour étant épuisé, la séance est

Les discussions très intéressantes qui ont été soulevées au cours de cette réunion ont montré qu'il était impossible de poursuivre l'œuvre antituberculeuse et de défense sociale, sans tenir compte des directives et des principes établis par la Commission permanente de préservation contre la Tuberculose, constituée de 1903 à 1910 au Ministère de l'Intérieur sous la Présidence de M. Léon Bourgeois.

M. Léon Bourgeois.

La lutte antituberculeuse trouve son point d'appui dans l'état de nos connaissances en matière d'hygiène publique et d'hygiène

C'est là toute une science basée sur les données de l'expérience, qu'il faut appren-

données de l'experience, qu'il laut apprendre et vulgariser.
Elle marche à pas lents, parce qu'elle n'est ni du domaine des fantaisies, ni du domaine des improvisations.
C'est pour cela qu'il est nécessaire de suivre les directives et de respecter les principes qui ont été établis par le corps de savants réunis de 1903 à 1910 au Ministère de l'Autériaux sous la présidence de M. Léon de l'Intérieur sous la présidence de M. Léon

Bourgeois. Et c'est pour cela également que dans l'organisation de la propagande il y a un intérêt primordial à assurer la coopération entre le Comité national et les Comités départementaux.

Paul GARNAL.

# Ecole de St-Cyr

Parmi les candidats déclarés admissibles aux examens pour l'Ecole militaire de St-Cyr, nous relevons le nom de notre compatriote M. d'Arcimoles, originaire de Rueyres. Félicitations.

# Bachot

Avez-vous lu l'amusante confusion d'un candidate au bac? — Ayant à traiter ce sujet en dissertation philosophique: « La mémoire n'est-elle qu'une fonction biologique? » un malheureux candidat qui avait attrappé la veille un courant d'air dans les oreilles, traita ce tout différent sujet : « La baignoire n'est-elle qu'une fonction biologique? »

Or, il nous est apparu que « la bai-gnoire fonction biologique » était à tout prendre, un sujet parfaitement défendable, que ce soit en philosophie ou en hydrothérapie et que cette conclusion hygiénique: « En vous lavant le corps, vous vous rafraîchissez l'esprit » méritait bien une pe-

Courrier du Centre.

# Carnet de deuil

M. Darolle, co-directeur du Journal du Lot a dû s'absenter de Cahors pour aller assister aux obsèques d'un de ses cousins, décédé à Bordeaux.

Nous nous faisons l'interprète du personnel de l'imprimerie du Journal du Lot en adressant à M. Darolle et à. sa famille, nos vives sympathies.

Distribution de prix Vendredi matin, à 9 heures, a eu lieu dans la cour d'honneur la distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta, sous la présidence de M. le Docteur Bardier, professeur à la Fa-

culté de médecine de Toulouse. M. le Préfet du Lot, entouré de la plupart des chefs de services civils et militaires, assistait à cette cérémonie au cours de laquelle l'Orchestre Symphonique, sous la direction de M Barreau a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Ternois, puis M. le Docteur Bardier, dans une belle allocution, a fort intéressé le nombreux public qui assistait à la cérémonie.

Lecture du palmarès fut ensuite donnée. Voici les noms des élèves qui ont été le plus souvent nommés: Prix d'honneur :

de l'Association des Anciens Elèves : Ollier Maurice; du Conseil municipal :- Ouvrieu René.

Mathématiques (A. B.): Ollier Maurice (exc.), Borredon Roger, Delpouget Lucien, Mathieu Georges.

Philosophie (A. B.): Ouvrieu René (exc.), Rigal Maurice, Soulié Pierre. Première: Lacombrade Christian (exc. A. B.), Lagard Charles (exc. C. D.), Gaignebet Emile, Pouchet Charles, Lagrange Georges, Lagarde Jean, Toulouse Gabriel.

Seconde: Meulet Pierre (exc. A. B.) Bories Maurice (exc. C. D.), Rollès Georges, Vernet Paul, Gisquet Maurice, Lagarde Roger, Rouquet Fernand, Crispel Raymond, Hormières Albert, Pradelle Yvon.

Troisième: Delpech René (exc. A.), Sans Georges (exc. B.), Barbet René, Fontès Marcel, Aragnol Henri, Cour-Lières Raymond, Frauciel Marcel, Andrieu Pierre.

Quatrième: Conte Maurice (exc. A) Malleville Gabriel (exc. B.), Pécourt Louis, Dairic Jean, Marcelli Pierre, Bourthoumieux Pierre, Bouzou Gaston, Marty Alain, Bach Honoré, Verdier Maurice, Cancès Jean.

Cinquième: Ouvrieu Daniel (exc. A.), Cassan Maurice (exc. B.), Guiral Maurice, Mercier René, Aillet Jean, Sourdoire Jean, Alibert Claude.

Sixième: David Lucien (exc. A.), Sennac Paul et Rigouste Gaston (exc. B.), Saillol Paul, Augeraud Alhert, Barbet Georges, Colombani Jean, Courdès Robert, Maury René, Courdès Louis, Charles Paul, Pébérel Marcel, Cubaynes Jean. Méric Charles, Huard Claude, Savy Pierre.

Septième: Lépinard Maurice (exc.), Delpech Jean, Sailhan Pierre, Lavignac Paul, Rescoussié Pierre, Aubert Louis, Dilhac Georges, Sarrazin Huitième: Huard Jacques (exc.),

Bosc Henri, Combarieu Albert, Escard Henri, Du Mas de Vaucocourt P., Couderc Henri, Laroche René, Bastit André, Pégourié Fernand. Préparatoire: Rigaudières René

(exc.), Maury Georges, Rieu Paul, Bayet Jean, Priolo Maurice, Destruel Georges, Bardy Jean, Franqueville Raoul, Jardel Jean, Bénestèbe Jean, Laguerre Roger. Classe Enfantine: 1re Section:

Hirt Jean-Pierre (exc.), Bertrand Jacques, Gisbert Jean, Benech Robert, Gisbert Louis.

2° Section: Béringué Jean, Rescoussié Sylvain, Cyr Auguste, Séguy Jacques, Bouysse Pierre, Melet An-

La distribution des prix aux élèves du lycée de jeunes filles a eu lieu, dans la salle du Palais des Fêtes, vendredi soir à 2 heures.

Un nombreux public assistait à cette cérémone scolaire que présidait M. Tassart, adjoint au maire-Voici les noms des élèves qui ont été le plus souvent nommées :

Félicitations du Conseil de discipline: Mlles Garrigues Germaine, Riom Yvette, Dellac Rachel, Larribe Marcelle, Orliac Jeanne, Fourès Marthe, Larnaudie Eugénie, Fabre Odette, Auzi Gilberte, Agrech Marie-Antoinette, Gaveu Ernestine, Gleve Marcelle, Sans Urbanie, Bratières Elise, Pauzat Renée, Roques Léone, Soulignac Odette, Bennet Elise, Médard

Marie-Antoinette. Classe de Philosophie : Mlles Ayrot Lucette, Vizzavona Laurence.

Cinquième année: Mlles Garrigues Germaine (exc.), Riom Yvette, Lapergue Marguerite, Grimal Yvonne, Vialard Gabrielle, Suquet Geneviève, Sasmayoux Sylvie.

Quatrieme année: Mlles Derruau Suzanne, Deschamps Alice, Guillou Simone, Arrouy Jeanne, Bénéchie Jeanne, Luc Odette, Gayet Andrée, Fournié Yvonne, Rouquié Alice, Bonhomme Madeleine.

Troisième année: Mlles Fourès Marthe (exc.), Gleye Marcelle, Sans Urbanie, Souliès Jeanne, Chastan Reine, Ulrich Marie-Louise, Leroy Andrée, Chapou Georgette, Brunet Angèle.

Deuxième année: Mlles Fabre Odette, Lafon Renée, Pauzat Renée, Bennet Elise, Roques Léone, Pégourié Marguerite, Soulignac Odette, Castanet Jeanne, Garrignac Odette, Mispoulié Marguerite, Besombes Marguerite, Gagnaire Marguerite, Tassart Marguerite, Delfort Jeanne, Mat-

## Première année: Mlles Larribe Marcelle (exc.), Sans Annette, Agrech Marie-Antoinette, Auzi Gilberte, Ga-

ven Ernestine, Coldefy Paulette, Médard Marie-Antoinette, Gaëtan Rollande, Mauriès Germaine, Rapatel Jeanne, Lezouret Marie-Thérèse, Méchin Simone, Bordère Jeanne, Delfort Olga, Hirt Denise, Guiral Loui-

se, Pineau Raymonde, Bédué Madeleine, Dulac Odette. 1<sup>re</sup> classe primaire (1<sup>re</sup> Division): Mlles Mercier Marguerite (exc.), Dan-

tras Odette, Massip André, Dreneau Solange, Roulloin Armelle, Tulle Geneviève, Robinet Odette, Bosc Jeanne. (2º Division): Larnaudie Edmée

(exc.), Houery Odette, Pébeyre Suzanne, Pineau Berthe, Vaysset Si mone, Sastres Yvonne, Fraysse Simone, Boissy Renée, Roulloin Hermine, Rajade Simone. 2° classe primaire (1<sup>re</sup> Division) : Mlles Teissonières Nelly (exc.), Mé-

chin Odile, Ilbert Alice, Delfort Marguerite, Amadieu Suzanne, Hirt Pauette, Chiffray Alberte, Feydel Yvette, Adam Jeanne. (2º Division): Mlles Garnal France (exc.), Conté Yvonne, Duthil Pau-

lette, Pradel Marie-Rose, Bordères Alice, Galtié Henriette, Pélissier Germaine, Plagès Yvette, Barreau Gi-3º classe primaire (1re Division) Mlles Cazassus Fabienne, Crassous Hu-

guette, Weber René, Dablanc Louise,

Duverger Andrée, Benard Raymonde, Pébeyre Ginette, Amblard Paule, Lapoulwailarie Henriette. (2º Division): Mlles Cambon Clairette, Méric Mauricette, Pellissier Paule, Tardieu Georgette, Autic Andrée, Lavignac Jeanne, Corde Madeleine, Maratuech Jeanne, Maratuech

# Fête Nationale du 14 Juillet 1923

Suzanne, Ressiguier Rose.

Soirée du Vendredi 13 Juillet

Art. 1er - A 14 h., au Bureau de Bienfaisance, distribution de secours aux indigents, par les soins de la commission administrative.

Art. 2. — La Fête Nationale sera annon-cée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches à 19 h. du soir. Art. 3. — A 21 h., la musique, l'Avenir Cadurcien, les Elèves des Ecoles Commu-

supérieure donneront un concert vocal et instrumental sur le parvis de l'Hôtel de Concert populaire du 13 Juillet 1923 Programme des morceaux qui seront exécutés sur le parvis de l'Hôtel de Ville le 13 juillet 1923, de 21 h. 30 à 23 h., par

nales et la musique de l'Ecole primaire

la Chorale des Ecoles de Garçons, l'Ave-nir Cadurcien et la musique de l'Ecole Primaire Supérieure: 1º La Marseillaise : Chorale et Musique

de PE. P. S.

2º Marquise et Soubrette (ouverture),
Roux: Avenir Cadurcien.

3º Aux Bienfaiteurs de l'Humanité
(Bouchor-Tiersot): Chorale et Musique de 4º François les bas bleus (fantaisie), Ber-

nicat: Avenir Cadurcien.
50 La Maison (Bouchor-Tiersot): Chorale et Musique de l'E. P. S.
60 Garotte Fleurit (Avon): Avenir Cadur-7º Le Forgeron (Bouchor et Tiersot): Cho-

rale et Musique de l'E. P. S. 8º Salut aux gars du Nord (Doyen) Avenir Cadurcien et Musique de l'E. P. S. Journée du Samedi 14 Juillet 1923

Art. 4. - A 7 h., la Fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches. Art. 5. - A 8 h., prise d'Armes, devant

le monument Gambetta pour remise de décorations. Art. 6 - A 10 h., Jeux divers sur la Place Rousseau.

Art. 7. - A 16 h., Visite des terrasses fleuries par la Commission chargée d'attribuer des prix.

Art. 8 — A 17 h., Courses nautiques et

jeux divers au garage de l'Aviron Cadur-cien avec le concours de la musique de l'Avenir Cadurcien Art. 9. - A 21 h. 1/2, Grande Retraite aux Flambeaux par l'Avenir et la Diane. La Retraite partira de la Barbacane et

suivra l'itinéraire suivant : Barbacane, rue Labarre, boulevard Gambetta, rue du Maréchal Foch, Hôtel de la Préfecture (arrêt), Place du Marché, rue Nationale, rue Blanqui, boulevard Gambetta (arrêt devant le monument), Hôtel de ville (arrêt) et boulevard Gambetta. Art. 10. - A 22 h. 1/2, Grand Bal public

sur les Allées Fénelon. Art. 11. — Les Edifices Communaux, l'Hôtel de Ville, les Monuments Gambetta

et des Mobiles, la place de la République seront pavoisés et illuminés à la chute du

Le Maire invite ses Concitoyens à pa-voiser et à illuminer leurs Maisons. Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifice au milieu des agglomérations de personnes. La Bataille de Confettis est autorisée partir de 22 heures sur les Allées Fénelon. mais il ne pourra être employé que des sacs contenant des Confettis unicolores. Le Sénateur-Maire de Cahors,

A. DE MONZIE.

# AVIRON CADURCIEN

Le Comité d'Aviron, ainsi que tous les ans, a été chargé par la Municipalité, d'organiser une petite fête nautique à occasion du 14 juillet. Ce jour-là coïncidant avec la foire et pour ne pas gêner la population cadurcienne toute à ses affaires, les diverses attractions et courses ne commenceront qu'à 17 heures. Voici le programme:

1. Jeu du tonneau; 2. Course en baquets; 3. Course de périssoires; 4. Course aux canards; 5. Joutes; 6. Course à la nage; 7. Course de bateaux de plaisance. L'Avenir Cadurcien prêtera son con-

Le Comité d'Aviron a tout fait pour rendre son programme aussi intéressant que possible et sera très heureux de voir de nombreux cadurciens sur la berge applaudir nos intrépides nageurs. Le Comité.

# Conférence

On nous prie d'insérer la note suivante : La jeunesse laïque a fixé au mercredi 18, à 21 heures la date de sa conférence qui se fera en la salle du Royal-Cinéma. Orateurs: Les camarades Calmon, Mas-

# Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. Andrieux, Justin, comptable à l'imprimerie du Journal du Lot vient d'être l'heureux papa d'une fillette prénommée Ginette-Louise.

Tous nos compliments et tous nos vœux de bonne santé et de prospérité à la maman et au bébé.

# Obsèques

L. B.

Lundi soir, ont été célébrées les obsèques de M. Jean Campistron, sculpteur à Cahors, décédé à l'âge de 44

Cette mort a vivement impressionné tous ceux qui connaissaient cet excellent travailleur qui ne comptait que de vives sympathies.

Nous adressons à la famille si vivement éprouvée du regretté Jean Campistron qui était un grand blessé de guerre, l'expression de nos bien sincères condoléances.

## Ecole Normale

Nous croyons savoir que 32 candidats prendront part au concours pour pour l'Ecole Normale d'instituteurs de Cahors, qui doit avoir lieu dans le courant du mois de juillet. On disait que le recrutement des élèves-maîtres était difficile et que c'était une des principales raisons, pour lesquelles cette Ecole Normale devait

être supprimée. On voit que cette raison-là n'est pas justifiée. Mais l'Ecole Normale de Cahors, sera supprimée quand même.

# Audiences de vacation

Le tribunal correctionnel tiendra ses audiences de vacation les samedi 11 et 25 août et 8 et 22 septembre.

# Conseil municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel-de-Ville le vendredi 13 juillet courant à 17 heures.

Demandes de soutiens de famille. Paiement de la pension d'aliénés à l'asile

Admission de malades indigents dans des sanatoriums. Emprunt gagé sur la subvention de l'Etat pour acquisition de l'arroseuse au-

tomobile. Liquidation de la retraite d'un employé

Demandes de subvention. Affaires diverses. Rapports des Commissions.

Baccalauréat Nous avous publié mardi une première liste d'élèves du lycée Gambetta admissibles aux dernières épreuves du baccalau-

Voici les résultats complémentaires pour les sections Mathématiques et Première D. Première D: Dizier Pierre, Dulac René,

Gaëtan Raymond, Gibert Pierre, Heilhes Pierre, Lagrange Georges, Moles Antonin, Pouchet Charles.

Mathématiques: Borredon Roger, Delpouget Lucien, Derode Louis, Gaillard ean, Lescoul Rene, Ollier Maurice, Mathieu Georges, Pélissié Pierre.

Au dernier moment nous apprenons le succès du jeune Barreau Robert, reçu avec mention assez bien en Philosophie. Nos félicitations.

# Brevet supérieur

Ont été définitivement admis aux examens du Brevet supérieur :

MM. Berjal, Blazi, Bramarigues, Carrayrou, Chambaud, Dalard, Delom, Hug, Lagarrigue, Monteil, élèves-maîtres. Mlles Almus, Alric, Bataille, Car-

moy, Cournède, Frayssenge, Gargne, Gipoulou, Levade, Longpech, Métézeau, Quantin, Roconière, Rollès, Soussirat, Vidieu, élèves-maîtresses. Nos félicitations.

# Concours général

Un Concours général a eu lieu entre les meilleurs élèves des Ecoles primaires organisé par le « Manuel Général ». Voici les noms des lauréats pour le département du Lot:

et cours supérieurs. A) Filles. - Ont obtenu une mention nonorable: Nº 33, Serres Fernande, de l'Ecole publique de Carennac; Nº 35, Vidaillac Simone, de l'Ecole publi-

I. — Cours complémentaires

que de Lalbenque;
Marmiesses, de l'Ecole publique de Berganty, a obtenu une citation. B) Carçons. - Ont obtenu une mention honorable: Nº 23, Garrit Pierre, de l'Ecole publique

d'Albas;
Nº 26, Mercadier Gaston, de l'Ecole publique de Saint-Laurent-Lolmie. I. - Cours moyen (élèves de moins de 13 ans) A) Filles. — A obtenu un livre de prix : Nº 30, Bonhoure Delphine, de l'Ecole publique de Cras.

que de Cras.

Ont obtenu une mention honorable:

N° 31, Viguié Madeleine, de l'Ecole publique de Blars;

N° 32, Gipoulou Madeleine, de l'Ecole publique d'Artix (Sénaillac);

N° 32, Laborie Yvonne, de l'Ecqle publique de Nuzéiouls:

de Nuzéjouls;

N° 32, Lafon Jeanne, de l'Ecole publique du Tour de Ville, Gourdon;

N° 33, Pellégrini Marguerite, de l'Ecole publique de Camboulit;

N° 35, Selves Renée, de l'Ecole publique N° 35, Serves le Boisses; N° 35, Peyrichou Madelei ne, de l'Ecole publique de Lunegarde; N° 35, Brunet Antonia, de l'Ecole publique

de Thémines; N° 35, Restes Ernestine, de l'Ecole publique de Salgues-Cahors.

A obtenu une citation, Borie Yvonne, de l'Ecole publique d'Issepts.

B) Garçons. — A obtenu un livre de prix, Barrès Maurice, del'école Sousceyrac, (nº 14). Ont obtenu une mention honorable: Nº 15, Lacoste Raymond, de l'école publi-

que d'Albas. N° 15, Capoulade Maurice, de Sabadel-Lauzès. Nº 15, Courtiol André, de l'Ecole publique de Payrac. Nº 16, Goursat Roger, de l'Ecole publique du Roc. Nº 17, Latapie Roger, de l'Ecole publique d'Issepis. Nº 17, Boy Marcel, de l'Ecole publique de Ginouillac. Nº 17, Grosserie Roger, de l'Ecole publique de Montcléra.

Trésorerie générale du Lot Par arrêté du directeur de comptabilité publique, M. Lah commis stagiaire à la Trésorerie nérale du Lot est mis en disponible té en vue de l'accomplissement son service militaire, à la date du

# La Grappe du Quercy

Au concours de l'Institut musical et de matique, Mme Ponte du « Groupe Lacine et sociétaire de la « Grappe » a obtent premier prix de chant. C'est une admirable soprano et

musicienne finie. Le « Groupe Lacmé » que dirige nola ami Medus, administrateur de la « Gra

pe », peut être fier de posséder une aris de si grand talent. Nous serons heureux de l'applaudir nos prochains concerts où elle obta l'année dernière de beaux succès.

Au même concours nous avons le pla ir de relever le nom de Mlle Janynede Houssaye, du même groupe, lauréale conservatoire, premier prix, accessit Que Mme Ponte et Mlle de la Houss veuillent bien recevoir nos sinceres fella

# Manœuvres de division

Le régiment exécutera au camp la Courtine du 2 au 19 août des nœuvres de division. Il s'embarquera en chemin de fe le 29 juillet et fera plusieurs étapes pied. Il en sera de même pour le

tations.

tour. Le 7° sera de retour à Cahors le 20

Avis de concours

La Compagnie d'Orléans dispos d'un certain nombre de places de prentis ajusteurs mécaniciens à tir du 1er octobre 1923. Le concours d'admission aura le 25 août prochain. Les demandes sont reçues jusqu'i

ler août par M. le chef de Dépôt Machines P. O. à Cahors. Grande fête d'athlétisme Dimanche 22 juillet, aura lieu

organisée par la Société sportive du Nous publierons le programme de cette fête dans notre prochain nu

Cahors, la grande fête d'athlétisme

# Véloce Sport Cadurcien

Le Véloce-Sport Cadurcien organise pour le dimanche 22 juillet prochain une grande course cycliste (2 hors, Lalbenque, Castelnau, Mon-cuq, Cahors (75 k.) ouverte à tous le licenciés du département, movennant un droit d'engagement de 2 fr.
La remise des dossards aura lieu partir de 7 h., au grand Café de l Promenade.

Le départ sera donné à 8 h. prée ses devant l'Hôtel de Ville sur Boulevard Gambetta. Un contrôle avec signature et neutralisation de 10 minutes sera étali

a Castelnau-Montratier. Voici la liste des prix attribués cette course: Classement général: 1er prix: 75 fr. 2° prix: 60 fr.; 3° prix: 40 fr.; 4

prix: 30 fr.; 5° prix: 20 fr. 4° catégorie: 1° prix: 20 fr. d 5 fr. donnés par un généreux and nyme; 2° prix: 10 fr.; 3° prix: 5 ft. Débutants: 1er 20 fr.; 2e 15 fr.; 3 10 fr. : 4° 5 fr.

Un prix de 5 fr. est réservé au dernier arrivé à Cahors. Les engagements sont reçus jusqu'au 21 juillet au soir, dernier délai.

Culture du tabac Le département du Lot est autorisé pour 1923 à planter en tabacs pour l'approvision-nement des manufactures de l'Etat une superficie de 2.000 hectares en principal non compris le cinquième en sus tolère

Cette superficie est répartie entre les

Arrondissement de Cahors, 1.245 hecla-Arrondissement de Figeac, 345 hecla-Arrondissement de Gourdon, 410 heela

arrondissements comme suit :

Modifications aux tarifs postaux En exécution de la loi des finances portani fixation du budget de 1923, les modifications suivantes sont apportées dans les

tarifs postaux : Le premier échelon de poids des jour naux (tarif applicable 2 centimes dans rayon limitrophe), est porté de 50 à 60 g Le droit fixe applicable aux versemen sur les comptes courants postaux et al retraits de fonds au profit des titulaire est porté de 15 à 25 centimes. Ces disposi tions sont des à présent en vigueur.

# Permis de chasse

D'après l'article 45 de la loi du 25 ju 1920, la validité de tous les permis chasse, à quelques époques qu'ils sol délivrés, part du 1er juillet qui précède félivrance du permis jusqu'au 30 juin l'année suivante. Les chasseurs ont donc intérêt à pri

duire, dès à présent, leur demande; auront ainsi la quasi-certitude d'ett munis de leur permis le jour de l'ouvertu Leur attention doit être, en effet, aftir sur ce fait que s'il est possible de salisl re aux milliers de demandes annu ment produites dans chaque départem

lorsque leur nombre est uniforméme réparti du 1er juillet au jour de l'ouvertui il est pan continue. il est, par contre, matériellement implied e de procéder à leur examen et à l' blissement des permis si elles sont p sentées pendant la quinzaine, et, à p forte raison, pendant la semaine qui pro Cède l'ouverture de la chasse. Tout retard apporté dans la demande expose donc le chasseur à ne pas avoir

son permis le jour de l'ouverture; la qui tance du percepteur ne saurait, en aucus cas, tenir lieu de permis. Tremblement de terre

# Mardi matin, vers 6 h. 1/2, des se ties

cousses sismiques ont été ressenties par plusieurs personnes à Cahors.

Ces secousses ont duré quelques secondes et auraient, dans certaines maisons, secouer fortement les

Dans la région des secousses sem-

blables ont été ressenties.

Tribunal correctionnel Audience du 12 juillet 1923

Le Tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de trafic d'or, dans laquelle sont impliqués : 1° Boy Henri, 45 ans, chauffeur d'auto à Fumel : 2° Delrieu Mar, 42 ans, forgeron à Touzac; 3° Durgueil Michel, 46 ans, propriétaire à Lherm.

Boy est condamné à 100 francs d'amende. Delrieu Marc, à 30 francs d'amende.

Durgueil Michel, à 30 francs d'amende. Le Tribunal prononce en outre la

confiscation des monnaies d'or.

CHASSE Un habitant de la commune de Prayssac est condamné à 50 fr. d'amende pour chasse en tempsprohibé, et à la confiscation de l'arme-RECEL

Enfin le Tribunal prononce la relaxe de Vidaillac, Pierre, 47 ans, prorriétaire à Pradines, prévenu de recel dans l'affaire de vol commis par 12 femme Capmas, au préjudice de son père.

Office départemental des Pupilles de la Nation du Lot

Exonérations de frais d'études Les Pupilles de la Nation qui n'ont pas encore satisfait à l'examen des hourses et qui ayant achevé leur scolarité primaire désireraient, en vue de continuer leurs études, obtenir une exonération dans un établissement d'enseignement secondaire cu primaire supérieur, sont invités à faire parvenir, d'urgence, à l'Office départemental, Préfecture du Lot, le dossier règlementaire, savoir :

1° une demande adressée à M. le Ministre de l'Instruction Publique, pour l'enseignement public, ou à l'office départemental des Pupilles de la Nation, pour l'enseignement libre; 2º un acte de naissance;

3° un certificat de bonne conduite et de scolarité délivré par le directeur de l'école fréquentée; 4º un extrait du rôle des contribu-

5º l'énumération des ressources et des charges de la famille :

6° un état nominatif des enfants ovec leur âge et leur profession s'il y

Toutes ces pièces doivent être établies sur papier libre.

Les Pupilles de la Nation ayant béréficié d'une exonération pendant l'année scolaire 1922-23 qui en désirent la prolongation n'ont pas à former un nouveau dossier, mais doivent néanmoins formuler une demande à l'Office départemental. Les demandes ne seront admises que jusqu'au 1er août 1923.

Avis de concours

L'examen d'aptitude aux grades

de: Médecin aide-major (pour les candidats docteurs en médecine); Médecin auxiliaire (pour les candidats titulaires de 12 inscriptions); Pharmacien aides-majors (pour les candidats pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe); Pharmacien auxiliaire (pour les candidts titulaires de 8 inscriptions) et Dentiste auxiliaire (pour les candidats titulaires de 8 inscriptions en chirurgie dentaire), aura lieu le 27 juillet 1923 à 14 heures dans la salle d'honneur de l'hôpital militaire de Toulouse.

Les candidats à cet examen devront adresser leur demande avant le 20 juillet 1923, à la Direction du Service de Santé (rue St-Antoine du T.) à Toulouse.

Toute demande devra être accompagnée des pièces ci-après désignées: le un extrait de naissance ; 2° certificat de scolarité et indiquer en outre la classe et le bureau de recrute-

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 25 au 10 juin a été la suivante : Nombre de placements à demeure: 26 hommes, 1 femme.

En extra: 2 hommes, 3 femmes. Demandes d'emploi non satisfailes: 1 homme, 1 femme-

Offres d'emploi non satisfaites: 9 hommes, 7 femmes.

Foire-Exposition canine C'est le vendredi 3 août 1923 qu'auront lieu sous les auspices de la municipalité de Cahors, et du Conseil général du Lot, avec le concours du ministère de l'agriculture, les grandes foires et expositions canines orga-nisées par le Saint-Hubert-Club Quercynois, sous le patronage de la Société canine du Sud-Ouest.

Programme Foire: Durée de huit heures à dix-neuf

Exposition: Ouverture à neuf heures. Tou-tes les races dechiens peuvent prendre part au concours, Glassement et prix spéciaux pour charges pour chaque race. De 9 h. 30 à 12 heures, classement des chiang h. 30 à 12 heures, classement des

niens par catégorie fait par les membres ujury; de 12 h. à 13 h. 30, suspension des pérations; de 13 h. 30 à 17 h. 30, examen des chiens par le jury; à 17 h. 30, proclamades prix et diplômes; à 18 h. 30, clôture

Pexposition.

Jus de 1.000 francs en espèces, magnifies objets d'art, médailles et plaquettes de leur, doit une, très artistique, offerte par Petite Gironde »; nombreux diplômes. Prix d'entrée à l'exposition: Propriétaire posant et son chien, 3 fr.; 2 fr. par chien less, 20 fr. Visiteurs, 1 fr. par personne.

Les sociétaires entrerontgratuitement sur es exposants auront droit à l'entrée gratuitient en chien. 2 fr. d'entrée par chien less exposants auront droit à l'entrée gratuitient en chien. 2 fr. d'entrée par chien la seription de leur carte.

se. Prière de s'inscrire chez M. Serieys, secrétaire à la préfecture de Cahors. Les cartes d'exposant seront délivrées à l'entrée

trompes de la Société les Virtuoses de la Chasse (1° prix international de Paris) se feront entendre pendant l'exposition. L'exposition et la foire auront lieu sur les allées Fénelon. Les chiens seront à l'ombre et désaltérés sur demande.

Cahors-Cyclisme

Brevet militaire 150 km. (Prix Wolber). Brevet militaire 150 km. (Prix Wolber).

Le brevet cycliste militaire des 150 kılomètres au Prix Wolber, organisé par le Comité départemental de l'U. V. F. sera disputé le 15 juillet 1923, sur le parcours suivant : Cahors, Pont de Rode, Gourdon, le Vigan, Payrac, Calès, Rocamadour, Gramat, Reillac, Le Cornouiller, Labastide-Murat, Soulomès, St-Cernin, Lauzès, Vers, Larroque-des-Arcs, Cahors. Les engagements sont recus par M. Lestandi, chef délégué sportif, Quai Ségur, Cahors, contre le versement d'un droit de 2 fr. pour tous les coureurs licenciés. Les coureurs non licenciés ont intérêt à se munir d'une licence qui leur sera délivrée par les soins du chef délégué sportif.

Le 15 juillet le coureur Fontanel, dispustera à Paris la finale du trophée du « Petit Journal ». On se souvient que notre jeune compatriote enleva de brillante façon la pre-mière place de l'éliminatoire de Limoges. Les membres du Comité départemental sont Les mennres du comité départemental sont heureux de lui adresser leurs meilleurssou-haits et ne doutent pas que les couleurs du Lot soient vaillamment défendues.

T'AT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 7 au 13 juillet 1923

Naissances Floirac Simone, rue Lastié, 9. Bramarigue Raymond, rue Pelletier, 10.

Arnaud Jacques, rue P. Wilson. Andrieu Ginette, rue des Jacobins, 12. Bagel Yolande, rue St-André, 6. Publication de mariage

Estrade François, employé du Chemin de fer et Mondeills Marie, s. p., à Brive (Corrèze), Mariage Coustou Pierre, Employé de Trésore-

rie et Souleyrès Gabrielle, s. p. Décès Girma Guillaumette, yeuve Marca-

nié, 85 ans, St-Cirice. Lapuyade Marie, employée de commerce, 19 ans, rue St-James, 20. Breil Ernest, ancien comptable, 70 ans, Place du Marché, 5

Campistron Jean, sculpteur, 44 ans, rue Pellegri, 4. Delamarre Aglaée, veuve Tirniarche, s. p., 77 ans, rue P. Wilson.

Bon comptable est demandé aux Grands Magasins de Nouveautés

«Au Printemps» 9-11, Rue du Maréchal Foch, CAHORS. Situation très intéressante et sûre

Représentants receveurs courtiers sont également demandés pour la région

Maison Lasvènes 10, Rue du Maréchal Foch, Cahors JEUDI 12, VENDREDI 13 et SAMEDI 14 Juillet

Grande Vente Réclame de Toilettes d'Eté

Tous nos Modèles seront sacrifiés pour ces 3 jours seulement avec des Rabais de 50 0/0

Robes de Soie, depuis...... 69 fr. Robes de Tissu éponge, depuis. 29 fr. Robes Grépon, toutes teintes, depuis .....

Pour les cheveux

L'Onde OPOP assainit les cheveux, les rend résistants, flous et brillants, conserve indéfiniment leur couleur naturelle, même à ceux qui sont tei its, et as-sure la durée de l'ondulation Marcel pour plusieurs mois. Un bon de garantie de 3 à 5 mois est délivré à chaque cliente suivant les cheveux. — POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

On demande des jeunes gens pour le décolletage. Usine Appareillage Electrique et Mécanique, avenue de l'Abattoir, CAHORS.

On demande A L'IMPRIMERIE

DU JOURNAL DU LOT Des Campositeurs typographes Et des Apprentis

Arrondissement de Cahors

Montcléra

Election d'un maire. - Le conseil municipal de Montcléra est convoqué pour le dimanche 15 juillet à l'effet de presider à l'élection d'un maire en remplacement de M. Dupuy, démissionnaire.

Calvignae

Certificat d'études. — Au dernier examen du certificat d'études 4 enfants de nos écoles ont été présentés. Tous ont été reçus avec mention dont l'un le jeune Vignols avec mention très bien. Ce succès fait grandement honneur à nos maîtres dévoués qui instruisent nos enfants avec zèle et capacité.

Saillac

Election d'un adjoint. — Le conseil municipal de Saillac est convoqué pour dimanche 15 juillet pour procéder à l'élection de l'adjoint au maire, enremplacement de M. L. Marches de l'adjoint au maire, enremplacement de M. L. Marches de l'adjoint au maire, enremplacement de M. L. Marches de l'adjoint au maire, enremplacement de l'adjoint de l'ad de M. Loudes, décédé.

Luzech Féte Sportive. - La fète sportive annuelle, donnée sous les auspices des socié-tés locales « l'Aviette de l'E. P. S. », « l'Union

Sportive Luzechoise » et la fanfare, a obtenu le plus grand succès. le plus grand succès.
Les jeunes athlètes de l'U. S. L., sont en progrès, mais ceux de l'E. P. S., plus entrainés, se sont affirmés supérieurs et ont eu la meilleure place au palmarès.
Les épreuves qui eurent lieu dans le stade « Uxellodunum » donnèrent les résultats snivants.

tats suivants:

pplémentaire.

13 fr. d'entrée par chien
13 fr. d'entrée par chien
14 fr. d'entrée par chien
15 fr. d'entrée par chien
16 fr. d'entrée par chien
17 fr. d'entrée par chien
18 fr. d'entrée par chien
18 fr. d'entrée par chien
19 fr. d'entrée par chien
19

400 m. relais: 1. Aviette de l'E. P. S. 12. U. S. L.

12. U. S. L. 1 800 m. (juniors) : 1. Sémirot (Aviette); 2. Dubuc (Aviette); 3. Soulignac (U. S. L. 800 m. (seniors) : 1. Gayral (U. S. L.); 2. Dubuc (Aviette); 3. Baldy (U. S. L.). 800 m. (seniors): 1. Gayral (U. S. L.);
2. Dubuc (Aviette); 3. Baldy (U. S. L.);
1.500 m.: 1. Gayral (U. S. L.); 2. Dubuc
(Aviette); 3. Baldy (U. S. L.); 2. Dubuc
(Aviette); 3. Baldy (U. S. L.); 2. Dubuc
(Aviette); 3. Baldy (U. S. L.);
2. Bousquet (Aviette); 3. Astruc (Aviette); (longueur): 1. Gracies (Aviette); 2. Viguié
(Aviette); 3. Lescure (U. S. L.);
Perche (juniors): 1. Lagane (Aviette); 2. Vaurès (A. C.); 3. Romec (Aviette); - (seniors): 1. Lurguie (U. S. L.); 2. Lagane
(Aviette); 3. Vaurès (A. C.); 2. Lagane
(Aviette); 3. Vaurès (A. C.); 2. Lagane
(Aviette); 3. Planavergne (U. S. L.); (poids): 1. Planavergne (U. S. L.); 2. Barrière (Aviette); 3. Laviale (U. S. L.); 2. Barrière (Aviette); 3. Laviale (U. S. L.); 2. Prix pour les mouvements d'ensemble:
l'Aviette de l'E. P. S.
Nos félicitations aux lauréats et nos remerciements à M. Padindors Valles et d'advance de l'alle de

Nos félicitations aux lauréats et nos remerciements à M. l'adjudant Volkaert f. f. de chef de section subdivisionnaire qui dirigea les mouvements d'ensemble avec la maîtrise qui le caractérise et qui toujours se dévoue sans compter pour l'éducation physique de

nos jeunes gens.

Succès scolaire. — Nos écoles publiques ont remporté un brillant succès aux examens du Certificat d'études primaire qui viennent d'avoir lieu.

L'E. P. S. présentait sept candidats qui furent tous reçus; Raymond Demandes (mention T. B.), Maurice Servan (T. B.), Maurice Amalric (B.), Yves Fillol (B.), Daniel Labruyère (B.), Clovis Laviale (B.) et Maurice Pontié (B.).

L'école laïque de jeunes filles présentait rice Pontié (B.).

L'école laïque de jeunes filles présentait quatre élèves qui furent également toutes admises: Mlles Antoinette Delmas (mention T. B.), Juliette Bouchud (B.), Renée Bonnaventure (A. B.) et Huguette Château (A. B.).

Nos félicitations aux jeunes lauréats.

Albas

La terre a tremblé. — Mardi matin plusieurs de nos compatriotes encore couchés entre 6 et 7 heures, éprouvèrent une secousse qui se manifesta par une trépidation du sommier et des meubles qui dura hien dix secondes.

Ayant fait part de leur impression au voisinage, le phénomène fut accueilli avec une réserve plutôt gouailleuse.

Mais le lendemain, les incrédules durent se rendre à l'évidence que le fait était pleinement confirmé par les journaux.

Le mouvement sismique a été surtout ressenti dans la faille qui suit la Combolière et dévale par la Rue Basse.

Certificat d'études. — Les cinq candidats de l'école des garçons ont tous été reçus avec mention bien. Ce sont: Bouyé Roger, Couture Roger, Delpon Maurice, Lacoste Raymond, Pradel René.

Félicitations Félicitations,

Montoug Secousse sismique. — Mardi dernier vers 5 h, 30 (heure solaire) une secousse sismique de quelques secondes a été ressentie à Montcuq et dans les environs. Beaucoup de gens ont perçu un tremblement de vitres comme au passage d'un camion, d'autres ont eu l'impression que leur lit était soulevé et que les meubles se balançaient, pour d'autres encore le mur a bougé et des plâtras sont tombés. On ne signale pas d'accident. La vieille tour ne semble pas avoirété ébranlée. Vu sa rareté, le phénomène mérite d'être signalé.

ébranlée. Vu sa rareté, le phénomène merite d'être signalé.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mortde M. Bessières, décédé à l'âge de 77 ans après une courte maladie. Le défunt, ancien conseiller municipal, était le père de M. Armand Bessières propriétaire etle beaupère de M. Vidal directeur d'E. P. S. à St-Céré, et de M. Peindaries professeur à Nérac. A toute la famille très sympathique, nous offrons nos sincères condoléances.

Arrondissement de Figeas

Figesc

Concert. — Le concert du 14 juillet aura lieu sur la place de la Raison et sera exécuté par l'harmonie des Artisans Réunis et la société de l'Orphéon de Figeac qui alterneront de 21 à 22 heures. Voici le programme: 1º Marche des Petits Lapins (Ithier); 2º Vision d'Avril (chœur) (Chōpin); 3º Les Echos du Quercy (Kelsen); 4º Légende Bretonne (chœur) (Saintis); 5º La Fille du Tambour-Major (fantaisie) (Offenbach); 6. La Marseillaise.

Calare

Eclairage électrique. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons une communication relative à la question de l'éclairage électrique de Cajarc. Nous la publierons dans notre prochain numéro.

Montredon

Vol et cambriolage. — Une somme de 14.150 fr. a été dérobée à M. Rouby Jean, propriétaire au hameau du Tillet, dans les

proprietaire au hameau du Tillet, dans les circonstances suivantes:
Habilement dissimulé, le voleur qui attendait le départ aux champs de M. Rouby et de sa fille, s'est introduit dans la maison, a ouvert l'armoire, crocheté le tiroir et fait main-basse, sur la somme de 14.000 fr. environ, qui s'y trouvait renfermée. Il a ensuite ouvert la malle de la jeune fille et s'est emparé de la somme de 150 fr., qui y était placée.

Son coun fait le voleure seigne.

Son coup fait, le voleur a soigneusement refermé l'armoire et replacé la clé de la maison à sa place habituelle, en oubliant son couteau dont il s'était servi comme evier dans l'armoire.

Le coupable s'est fait connaître. Ce serait un espagnol, Louis Villette, âgé de 22 ans environ, ancien employé aux mines de De-cazeville et que M. Rouby avait occupé, pendant huit jours, aux travaux de la sai-C'est le lendemain même du jour où cet espagnol avait quitté M. Roubis que le vol a

Le signalement du coupable a été renvoyé à toutes les brigades. Avant longtemps, il sera arrêté, espérons-le.

Ne pourrait-on pas demander aux trop nombreux espagnols qui viennent se fixer en France, un extrait de leur casier judiciaire ? Bientôt, si cela continue, ce sera le retour en France des nouvelles « Grandes Gompagnies » que Duguesclin conduisit

retour en France des nouvelles « Grandes Compagnies » que Duguesclin conduisit jadis au pays des toréadors.

Tombée d'un cerisier. — En voulant cueillir des cerises, la petite Maria Labastide a fait une chute d'une hauteur de trois mètres et s'est fracturée le coude. Appeié, le docteur Sénat a réduit la fracture. La fillette en sera quilte pour un mois de renos te en sera quilte pour un mois de repos.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Secousses sismiques. — Mardi dernier vers 6 h. 30, 2 secousses sismiques ont été ressenties avec intensité par un grand nombre de personnes. Celles qui étaient couchées ont éprouvé un mouvement de va et vient très caractérisé. Ces sacousses dans vient très caractérisé. Ces secousses dans nos régions ont défrayé toutes les con-versations toute la journée de mardi et chaun y allait de son pronostic.

Depuis la température est lourde et le temps est couvert par moments.

Aucun accident ne nous a été signalé.

Accident. — Mlle Anna Verdier, 53 ans, a été victime de l'imprudence d'un bicycliste qui l'a renversée sur le Tour-de-ville lui occasionnant de sérieuses blessures à une jambe, au genou et à un condeasser sévieu jambe, au genou et à un coudeassez sérieu-ses qui exigeront 1 mois de repos. Nous conseillons aux trop intrépides pédaleurs de se livrer à leurs exercices favoris à la campagne sans quoi le briga-dier de police sévira. Tribunal correctionnel. - (Audience du

L'anglais Goland 66 ans médecin à Man-L'anglais Goland 66 ans médecin à Man-chester qui tamponna l'auto de M. Lemaire vétérinaire à Sarlat avec la sienne, accident que nous avons relaté dans le « Journal du Lot » a été condamné à 16 fr. d'amende avec sursis pour blessures et imprudence. Cette condamnation légère résulte proba-blement de ce que l'inculpé a reconnu loya-lement sa culpabilité et qu'il a largement désintéressé les victimes. Pullés poursuivi pour vols a récolté 3 mois

Pullés pour suivi pour vols a récolté 3 mois et un jour de prison.

Marché Alexis poursuivi pour escroqueries a été condamné à un an de prison.

Audiences de vacatious. — Elles ont été fixées comme suit: 11 et 25 août, 8 et 22 Hyménée. — Mardi matin, a été célébré à Gourdon le mariage de Mile Jane Pons, fille du regretté M. Pons, avec M. Camy

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Baladou

Fête votive. — La jeunesse organise la te votive qui aura lieu les 14, 15 et 16 août.

rete votive. — La jeunesse organise la fête votive qui aura lieu les 14, 45 et 16 août. Voici le programme:

Mardi 14: Annonce de la fête par des salves d'artillerie; 16 h., Arrivée de la musique, Retraite aux fiambeaux; 20 h., Tour de ville en musique; 22 h., Bal de nuit.

Mercredi 15: 6 h., Réveil en musique, Salves d'artillerie; 7 h., Amusement de la jeunesse; 7 h. 30, Aubade; 11 h., Distribution des bouquets aux jeunes filles de la classe; 15 h., Grand bal de jour; 17 h., Courses à pied; 17 h. 30, Concours d'amabilité; 18 h., Grande course cycliste (nombreux prix); 18 h. 30, Départ du ballon et concert; 19 h., Tour dé ville en musique, Salves d'artillerie; 21 h., Grand bal de nuit; 21 h. 30, Grande bataille de confetti; 23 h., Illuminations, Grandiose et brillant feu d'artifice.

Jeudi 16: 10 h., Service pour les morts au champ d'honneur; 14 h., Course en sac, Concours de grimaces, Course aux ânes.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Le Comité décline toute, responsabilité

Le Comité décline toute responsabilité pour tous les accidents.

Salviac

Nécrologie. — Nous apprenons le décès survenu à Paris de notre compatriote, Mme Joséphine Mercier, née Doumecq. Mme Mercier, toute jeune encore, s'éteint après une courte maladie, laissant deux enfants en bas âge. enfants en bas-âge.

enfants en bas-âge.

Aux familles Doumecq et Mercier, nos bien sincères condoléances.

La fête de Pont-Canal. — Le petit village de Pont-Canal, situé sur la route de Salviac à Gourdon, sur les bords du Céou, très fréquenté des pêcheurs et baigneurs a décidé de reprendre la tradition des fêtes du passé et organise pour le dimanche 15 juillet, des jeux sur l'eau, des courses, des bals champètres qui serontassurémenttrès fréquentés.

Meilleurs vœux de pleine réussite.

Concours du jeu de Rampeau aura lieu à Salviac le lundi 29 juillet. Nous ferons connaître ultérieurement lès conditions du concours auquel sont conviés tous les joueurs de la région.

Les inscriptions cont reces.

Les inscriptions sont reçues d'ores et déjà, chez M. Chabert, huissier à Salviac. De nombreux prix, médailles et diplômes seront décerné

Dernière heure

Le discours de M. Baldwin Le Premier Anglais a exposé hier la Chambre des Communes le point de vue britannique dans le conflit de

Il a affirmé la responsabilité allemande et la nécessité de faire payer les vaincus selon « les limites de sa capacité.

La restauration de l'Europe, a dit M. Baldwin, n'est possible qu'après la solution du problème des réparations, le règlement des dettes interalliées et la sécurité de l'Europe pacifiée.

Mais le Premier Anglais ne croit pas à l'efficacité des mesures de coercition prises par la France et la Bel-

C'est une opinion. Elle ne saurait avoir la prétention d'être infaillible. En tout cas, il n'est pas question de la rupture dont nous menaçait la presse anglaise. On va causer et il y a lieu d'espérer qu'on finira par trouver un terrain d'entente pour imposer aux vaincus la réparation de leurs crimes.

Les Turos incorrigibles

Au moment où l'on croyait tout fini, au sujet de la paix avec les Turcs, un coup de théâtre se produit. Les délégués d'Angora reviennent sur leurs promesses et émettent la prétention d'obtenir de nouveaux avan-

Les Alliés ont interrompu les conversations !....

LE DISCOURS ANGLAIS

L'impression à Londres De Londres: Les déclarations de M. Baldwin ont, en général, produit une bonne impression dans les mi-

lieux anglais. Les conservateurs de droite reprochent au Premier de ne pas se rapprocher assez de la France, tandis que les nationaux-libéraux l'accusent au contraire de ne pas avoir une at-titude assez indépendante.

L'impression à Berlin

De Berlin : La déclaration du ministre anglais est assez bien accueillie par la presse allemande qui retient surtout l'annonce d'une réponse à la dernière note de Berlin.

L'opinion Américaine

De New-York : Les milieux politiques prennent un intérêt extrême à la situation actuelle. Il serait question de M. Lamont, de la Banque Morgan, comme représentant possible dans la commission chargée d'évaluer la capacité de paiement de l'Allemagne.

L'Amérique et les réparations

De Washington: M. Hughes, secrétaire d'Etat, a conféré avec M. Harvey, ambassadeur britannique, au sujet de l'action de l'Amérique dans la politique des réparations.

4 Un propos de M. Benès

De Londres: M. Benès aurait déclaré à un rédacteur de la Chicago Tribune que l'Amérique, après que les autres nations auront abouti à des accords sur les grands problèmes européens, acceptera d'être le seul médiateur suprême en s'occupant du règlement général des affaires euro-

La réponse anglaise

De Londres: Le projet de la réponse Baldwin sera envoyé aux Alliés mardi ou mercredi.

AVIS DE DÉCES

Monsieur et Madame Paul VILLES, née ROUS, charcutiers;

Mademoiselle Adeline ROUS;
Monsieur et Madame Alexis CHADOURNE, née VILLES, à Limoges;
Mademoiselle Yvonne VILLES;
Madama yourge LESTIPE née CAMPES. Madame veuve LESURE. née CAMBES; Mademoiselle Julie ROUS

les familles LUGAT, BOURDELIER, CAUSSONNE, CAMBES ont la douleur de vous faire part du décès de Madame Julie-Dorothée CAMBES, dite «Nathalie»

Veuve ROUS leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Cahors le 12 juillet 1923, dans sa 71e année, munie des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 14 juillet, à 16 heures moins le quart, en l'Eglise Saint-Bar-

Réunion à la maison mortuaire, 2, rue du Château-du-Roi.

REMERCIEMENTS

Les familles CAMPISTRON, BRETON, JOUCLAS et tous les autres parents remer cient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie dans la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en a personne de

M. Jean CAMPISTRON enlevé à l'affection des siens à l'âge de

Le Receveur des Domaines informe le public qu'il procèdera le 1er Août 1923, à 14 heures, à CAHORS, Caserne Bessières, à la vente d'objets d'habillement. de campement, chauffage, éclairage, cou-chage et ameublement, provenant du 7e Régiment d'Infanterie.

Grande Epicerie de Paris Produits Félix Potin

M. AUDAT, successeur de M. BE-SOMBES, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'en raison de la RÉOU-VERTURE de la Maison Il sera offert gratuitement à tout acheteur de 20 francs de marchan-

dise 250 grammes de chocolat St-Avis aux Gourmets M. Marcel TROTTIER, propriétaire de la « Triperie Moderne », 10, rue Nationale, informe le public qu'à partir de mercredi 11 juillet, il mettra en vente des tripes à la mode de Crom Cas tripes

tripes à la mode de Caen. Ces tripes seront vendues chaudes de 11 heures à midi les mercredi et dimanche.

Aux amateurs d'ancien Allez voir chez CAMBRAI, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, à côté de la prison, son assortiment d'armoires, commodes, bahut ordinaire et à retrait, vaisselier, tables ordinaires, chaises, vaisselle et autres bibelots en tous genres.

Vous trouverez aussi tout l'assortiment du meuble moderne ainsi qu'un piano avec son tabouret en assez bon état.

Photographes Amateurs Pour vos Plaques, Pellicules, Papiers et Produits Ainsi que pour Appareils KODAKS Adressez-yous à la Maison spéciale pour la vue 3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

A Vendre

Très joli Salon Louis XVI moderne, à l'état de neuf, 5 pièces. 2 chaises, 2 fauteuils, 1 canapé. Visible chez CAMBRAY, marchand de

meubles, 18, rue des Soubirous, CAHORS. TRÈS SÉRIEUX. Dans chaque ville où il agents actifs, homme ou femme, avec petit capital 600/800 fr. ou à défaut ayant sérieuses garanties, pour placement dans clientèle particulière d'appareils brevetés. Gain assuré 50/60 fr. par jour. Mise au

Conviendrait à retraité désirant augmenter revenus. S'adresser: COMPTOIR DES BRE-VETS, 2, quai de Tourny, à BRIVE.

A VENDRE Une CUVE en parfait état Contenant environ 35 barriques

S'adresser au Bureau du Journal Représentants à fortes remises demandés partout pour vente Huiles, Savons, etc. M. JASSOT et Cie, SALON (Provence) 47e année.

LA PHOSPHIODE GARNAL 器édication lodotannique phosphatés Rempiace l'Huite de Fois de Morus

Prix du Flacen : 40 france UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE En vente dans toutes les Pharmacles

# Remplacez

L'extrait de quinquina par la Quinto-nine. Un flacon versé dans un litre de vin de table donne, non pas un litre de vin de quinquina, mais un litre d'excellent vin fortifiant. Le flacon de Quintonine, 2 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

Pour en profiter agréablement il faut, à la ville et à la campagne ne pas souffrir des pieds.

Connaissez-vous les souffrances qui vous gâtent tout le plaisir d'un jour férié, tout l'agrément des bonnes promenades pendant vos vacances! Nous parlons des pieds sensibles, facilement échauffés et endoloris qui, surtout pendant les mois d'été, vous font endurcr de véritables tortures; les pieds vous brûlent comme du feu, s'enflent, vos chaussures semblent devenir trop étroites, et les douleurs causées par d'anciens cors et durillons sont plus pénibles que jamais.

pénibles que jamais. C'est une sage précaution que de prendre un simple bain de pieds saltraté qui constitue une protection efficace et une véritable panacée contre ces divers maux. Un bain saltraté stimule la circulation du sang, tonifie et délasse les pieds meurtris et endoloris et fait rapidement

pieds meurtris et endoloris et fait rapidement disparaître toute sensation de brûlure et de fatigue. De plus, étant légèrement oxygénée, l'eau saltratée est d'une grande efficacité contre l'irritation et la mauvaise odeur causées par une transpiration abondante. Une immersion plus prolongée ramollit les durillons et autres callosités douloureuses à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Une petite poignée de Saltrates Rodell, sels naturels extra concentrés, vendus à prix modique par tous les pharmaciens, suffit pour préparer un de ces bains bienfaisants; il est donc bien inutile de continuer à soufirir de manx de pieds puisque, pour quelques francs seulement, vous pouvez si facilement les guérir et vous en débarrasserà tout jamais. débarrasserà tout jamais.

NOTA. — Méfiez-vous des contrefaçons qui n'ont aucune valeur curative, et exigez les véritables Saltrates.

Salle de Vente 62, rue E. Zola, CAHORS

A LIQUIDER

Un lit en noyer une place avec bon sommier . . . . 65 fr. Un lit fer laqué avec bon Très bon lit pliant..... 45 fr.
Glaces et autres objets

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS et Location Automobiles G. RIVIÈRE, Mécanicien

Bureaux: 2, place Rousseau, CAHORS Prix les plus réduits

Hôtel de Vente 4, rue Blanqui, à CAHORS Pres des ateliers de MM. Bénestèbe-

Artigalas Actuellement vous y trouverez: table de salle à manger noyer massif 24 couverts; chaises salle à manger cuir, dessertes en noyer, dessus marbre, assiettes appliques salle à manger, table à jeu et toilette aca-jou, commodes dessus marbre, et objets divers d'ameublements.

ETUDE M. Gaston DUTOURS NOTAIRE A PRAYSSAC (Lot)

Dissolution de Société

D'une décision prise par délibéra-tion de l'Assemblée générale de la Société anonyme à personnel et capital variables « La Coopérative Prayssacoise », dont le siège social est à Prayssac, avec succursales à Castelfranc, Albas et Cénac, ladite délibération prise le 13 mai 1923 et dont un extrait a été déposé en l'étude de Maître DUTOURS, notaire à Prayssac le six inin 1923, il appent Prayssac, le six juin 1923, il appert: Que la dissolution de la Société dont s'agit a été prononcée et que Maître DUTOURS, notaire à Prayssac, ou à son défaut Maître BERSE-GOL, Greffier de la Justice de paix

de Puy-l'Evêque, a été nommé liqui-dateur amiable. Un extrait constatant la dissolu-tion a été déposé le 12 juillet 1923 tant au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors qu'aux Greffes des Justices de Paix de Puy-l'Evêque et de Luzech.

Pour insertion :

G. DUTOURS. ASSISTANCE JUDICIAIRE (Décision du 19 Avril 1923) Extrait prescrit par l'article 247 du Code civil

ETUDE

DE Mº Jean MÉRIC Avoué près le Tribunal civil de Cahors Demeurant en ladite ville 5, rue G. Clemenceau

D'un jugement rendu par défau au profit de Monsieur JOUCLAS Remy contre Madame Victorine PRAMIL par le tribunal civil de Cahors, le vingt-sept avril 1923, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux JOUCLAS-PRAMIL à la requête et au passit du mari

requête et au profit du mari. La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance enregistrée rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Cahors le onze juillet 1923

Pour extrait: Signé: MÉRIC. Img. Courslant (personnel intéressé), Le Gérant: A. COUESLANT,

ectar

RUX

s les

# VENTE SUR LICITATION omaine rural

comprenant des IMMEUBLES bâtis et non bâtis une BRIQUETTERIE, FOUR et situés sur les communes de Bagnac (Lot) et Saint-Santin de Maurs (Cantal)

Mise à prix..

situés au lieu dit « Lascanals », commune de Saint-Sautin de Maurs (Cantal)

Mise à prix.

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE CINQ AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES DU SOIR, à Bagnac, en l'Etude de Me BROQUIN, Notaire à Bagnac, commis pour recevoir les enchères

vingt-deux juin mil neuf cent vingt-trois, enregistré;

Il sera procédé, le DIMANCHE CINQ AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES DU SOIR, en l'étude de Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, à ces fins commis, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Monsieur Just-Marie LAVERGNE, en son vivant propriétaire à Escaroutat, commune de Bagnac, et de la communauté ayant existé entre lui et sa veuve, Madame Marie-Octavie REDOULÈS, demeurant à Escaroutat, commune de Bagnāc.

Il sera procédé, le DIMANCHE (Reunde de Bagnac, à Une châtaigneraiē, dite (Reunde de Bouscatel », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 127 bis, pour une contenance de seize ares, première classe, et pour un revenu matriciel de cinq francs, douze centimes.

4º Un bois, dit (Le Garris-sal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 148 p., classe unique, pour une contenance de sept ares, soixante-dix centiares, et pour un revenu matriciel de soixante-deux centimes.

5º Une pâture, dite (Le Garris-sal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 127 bis, pour une contenance de seize ares, première classe, et pour un revenu matriciel de cinq francs, douze centimes.

4º Un bois, dit (Le Garris-sal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 148 p., classe unique, pour une contenance de seize ares, première classe, et pour un revenu matriciel de soixante-deux centimes.

5º Une pâture, dite « Le Garris-sal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 148 p., classe unique, pour une contenance de seize ares, première classe, et pour un revenu matriciel de soixante-deux centimes. caroutat, commune de Bagnac.

meurant à Vichy, avenue des Celestins, numéro 94; 2° Madame Marie LAVERGNE, sans profession, et Monsieur Alphonse ROUGET, son mari, qui l'assiste et l'autorise, propriétaires, demeurant ensemble Trioulou (Cantal); 3° Madame Hélène LAVERGNE et Monsieur Arsène GANIL, son mari, qui l'assiste et l'autorise, propriétaires, demeurant tous deux à Costerousse, commune de Bagnac; 4º Monsieur Albert-Jean-Cyprien LAVER-GNE, propriétaire, demeurant à La Prade, commune de Bagnac; 5° Madame Marie LAFON, veuve de Monsieur Jean-Lucien LAVERGNE, demeurant à Paris, rue de Thorigny, numéro 20, agissant comme tutrice légale de Lucienne et Berthe LAVERGNE, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec Monsieur Lucien LAVERGNE sus-nommé, son défunt mari; Madame Marie - Octavie REDOU-LÈS, sans profession, veuve de Monsieur Just-Marie LAVERGNE, demeurant à Escaroutat, commune de Bagnac; ayant tous Maître FONTANGES pour avoué constitué près le Tribunal civil de Figeac. En présence ou elle dûment ap-

pelée de Madame Anna BLANC, veuve LAFON, demeurant à Veyres - St - Sautin (Cantal), prise en qualité de subrogée-tutrice ad hoc des mineures Lucienne et Berthe LAVERGNE, sus-nommées, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre les dites mineures et Monsieur Albert LAVERGNE, leur subrogé-futeur, fonction à laquelle la dite dame a été nommée par délibération du consen de famille des dites mineures, en date du premier mai mil neuf cent vingt-trois, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du troisième arrondissement de Paris, enregistrée, n'ayant pas d'avoué constitué.

DESIGNATION

Immeubles à vendre

LOTISSEMENT

MISES A PRIX

PREMIER LOT

IMMEUBLES situés sur la commune de Bagnac (Lot)

Le premier lot comprendra: 1º Une terre, appelée « le Taurand »; paraissant portée au plan cadastral de la commune de Bagnac sous le numéro 122, de la section B, deuxième classe, pour une contenance de huit ares, douze centiares, et pour un revenu matriciel de trois francs, quatrevingt-neuf centimes.

Une châtaigneraie, dite aussi « Le Taurand », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous

tenance de seize ares, première et pour un revenu matriciel de classe, et pour un revenu matriciel | quarante-trois francs, trois centi-

5° Une pâture, dite « Le Garris-sal », paraissant portée aux mê-mes plan et section, sous le nu-Cette vente est poursuivie à la requête de : 1° Mademoiselle Julie LAVERGNE, sans profession, de-6° Une bruyère, dite « La Vays-

se », paraissant portée aux mêmes plan et section sous le numéro 187 p., deuxième classe, pour une contenance de trente-six ares, dix centiares, et pour un revenu matriciel de cinquante-huit centi-

7° Une terre, dite « La Vaysse », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 188 p., troisième classe, pour une contenance de quinze ares, soixante centiares, et pour un revenu matriciel de trois francs, soixantequatorze centimes.

8° Une pâture, dite « La Vaysse », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 189, première classe, pour une contenance de quinze ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de un franc, vingtquatre centimes.

9° Un pré, dit « La Vaysse » paraissant porté aux mêmes plan et section sous le numéro 190 p. troisième classe, pour une contenance de soixante ares, soixantedix centiares, et pour un revenu matriciel de trente-huit francs,

quatre-vingt-cinq centimes. 10° Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 200, troisième classe, pour une contenance de soixante-onze ares et pour un revenu matriciel de dix-sept francs, quatre centimes.

11° Un pré, dit « Les Coustals » paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 201, troisième classe, pour une contenance de vingt-un ares, et pour un revenu matriciel de treize francs, quarante-quatre centimes.

12° Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 202 p., deuxième classe, pour une contenance de soixante-trois ares, et pour un revenu matriciel de trente francs, vingt-quatre cen-

13° Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 203, troisième classe, pour une conteñance de quarante-un ares, et pour un revenu matriciel de neuf francs, quatre-vingt-quatre centi-

14° Une châtaigneraie, dite Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 204, deuxième classe, pour une contenance de vingt-neuf ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de quatre francs, soixante-douze centimes.

15° Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 205, deuxième classe, pour une contenance de quatorze ares, soixante centiares, et pour un revenu matriciel de sept francs, un

16° Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 206, première classe, pour une conte-

18° Un pré, dit « Escaroutal », douz paraissant porté aux mêmes plan mes. et section, sous le numéro 207, deuxième classe, pour une contenance de onze ares, soixante-deux

19° Un pré, dit « Escaroutal », nu matriciel d paraissant porté aux mêmes plan huit centimes. et section, sous le numéro 207 p., troisième classe, pour une conte- tals », paraissant portée aux mêun revenu matriciel de vingt-deux francs, trente-deux centimes.

20° Un pré, dit « Escaroutal » paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 208, deuxième classe, pour une contenance de dix-neuf ares, vingt-cinq centiares, et pour un revenu matriciel de seize francs, quatreringt-quatorze centimes.

21° Une châtaigneraie, dite « Escaroutal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 208 p., deuxième classe, pour une contenance de cinquante-sept ares, soixante-quinze centiares, e pour un revenu matriciel de neuf francs, vingt-quatre centimes.

22° Une grange, dite « Escaroutal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 209, deuxième classe, pour une contenance de un are, quatrevingt-cinq centiares, et pour un revenu matriciel de neuf francs,

vingt-quatre centimes. 23° Un sol de maison, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 209 p., deuxième classe, pour une contenance de cinq ares, cinquante-cing centiares, et pour un revenu matriciel de neuf francs, vingt-quatre centimes.

NOTA. - Sur ce sol de maison sont édifiées : une grande maison d'habitation, comprenant, outre les caves, un premier étage composé de cinq pièces, un deuxième étage comprenant trois pièces et grenier à grains, et autre grenier audessus. Deux autres bâtiments couverts en tuiles, comprenant écurie et grange au-dessus; enfin, un

four, fournil et hangar. 24° Un jardin, dit « Escaroutai», paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 210 classe unique, pour une contenance de sept ares, soixante-dix centiares, et pour un revenu matriciel de six francs, seize centimes.

25° Un jardin, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 211, classe unique, pour une contenance de huit ares, et pour un revenu matriciel de six francs, quarante centimes.

26° Un pré, dit « Escaroutal » paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 211 p. deuxième classe, pour une contenance de vingt-quatre ares, et pour un revenu matriciel de vingtun francs, douze centimes.

27° Une terre, dite « Escaroutal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 212, deuxième classe, pour une contenance de soixante-neuf ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de trente-trois francs, trente-six centimes.

28° Une terre, dite « Escaroutal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 213, deuxième classe, pour une contenance de vingt-un ares, dix centiares, et pour un revenu de deux francs, vingt centimes. matriciel de dix francs, treize cen-

29° Un pré, dit « Les Coustals », nance de vingt-neuf ares, quatre- paraissant porté aux mêmes plan unique, pour une contenance de

sième classe, pour une contenance de dix-neuf ares, douze centiares, et pour un revenu matriciel de douze francs, vingt-quatre centi-

31° Un pré, dit « Lagat », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 215 p., deuxième classe, pour une contenance de onze ares, soixante-ucas centiares, et pour un revenu matriciel de dix francs, vingt-deux centimes.

deuxième classe, pour une conte nance de cinquante-sept ares, trente-huit centiares, et pour un revenu matriciel de neuf francs, dix-

nance de trente-quatre ares, qua-tre vingt-huit centiares, et pour méro 216, troisième classe, pour une contenance de seize ares, quatre-vingts centiares, et pour un revenu matriciel de quatre francs, trois centimes.

33° Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 217, troisième classe, pour une contenance de dix ares, et pour un revenu matriciel de deux francs, quarante centimes.

34° Une châtaigneraie, dite « La Gourgue », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 219, deuxième classe, pour une contenance de trente-sept ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de six francs. 35° Une châtaigneraie, dite

Lhort Grand », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 222, première classe, pour une contenance de six ares, quarante centiares, et pour un revenu matriciel de deux francs, cinq centimes. 36° Un jardin, dit « Escarou-

tal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 227, classe unique, pour une contenance de trente centiares, et pour un revenu matriciel de vingtquatre centimes.

37° Un pré, dit « Escaroutal ». paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 227 p., deuxième classe, pour une contenance de quatre-vingt-dix centiares environ, et pour un revenu matriciel de soixante-dix-neuf cen-

38° Un pré, dit « Escaroutal » paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 230, deuxième classe, pour une contenance de trois ares, quarante centiares, et pour un revenu matriciel de deux francs, quatre-vingt-dixneuf centimes.

39° Un pré, dit « Escaroutal » paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 231. première classe, pour une confenance de trois ares, vingt centiaes, et pour un revenu matriciel de trois francs, cinquante-huit centimes.

40° Un pré, dit « Escaroutal » paraissant porté aux mêmes plan | t section, sous le numéro 231 p., deuxième classe, pour une contenance de neuf ares, quatre-vingts centiares, et pour un revenu mariciel de huit francs, soixante-

leux centimes. 41° Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 233 p., leuxième classe, pour une contenance de neuf ares, quatre-vingtlix centiares, et pour un revenu matriciel de huit francs, soixanteonze centimes.

42° Un pré, dit « Escaroutal ». paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 237, deuxième classe, pour une contenance de deux ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel

43° Un bois, dit « Lagane », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 383, classe centimes.

En exécution d'un jugement rendu Conseil par le de requête collective, en date du vingt-deux juin mil neuf cent vingt-trois, enregistré;
Il sera procédé, le DIMANCHE CINQ AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES DIL SOIB, en l'étude de Maître de requête de contenance de vingt-quare ares, première

En exécution d'un jugement rendu Conseil par le du renducte of Conseil par le numéro 122 p., pour une contenance de vingt-quatre ares, trente-sept centiares, et pour un revenu matriciel de trente-trois francs, quarante-six centimes.

10 e numéro 122 p., pour une contenance de vingt-quatre ares, trente-sept centiares, et pour un revenu matriciel de trente-trois francs, quarante-six centimes.

11 sera procédé, le DIMANCHE CINÇ AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES DIL SOIB, en l'étude de Maître de vingt-quatre ares, vingt-quatre centimes.

214 Un pré, dit « Lagane », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 383 p., troisième classe, pour une contenance de vingt-quatre centimes.

23 Une châtaigneraie, dite « Escarountal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 383 p., troisième classe, pour une contenance de vingt-quatre centimes.

30° Un pré, dit « Lagane », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 383 p., troisième classe, pour une contenance de vingt-quatre centimes.

30° Un pré, dit « Lagane », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 214, troisième classe, pour une contenance de vingt-quatre centimes.

30° Un pré, dit « Lagane », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 215, troisième classe, pour une contenance de vingt-quatre centimes.

30° Un pré, dit « Lagane », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 214, troisième classe, pour une contenance de vingt-quatre centimes.

30° Un pré, dit « Lagane », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 214, troisième classe, pour une contenance de vingt-quatre centimes.

30° Un pré, dit « Lagane », paraissant portée aux mêmes pla matriciel de quinze francs, cinquante-quatre centimes.
45° Une terre, dite « Lagane »,

paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 384, troisième classe, pour une conte-nance de quatorze ares, quatrevingt-deux centiares, et pour un revenu matriciel de trois francs,

cinquante-six centimes.

46° Un pré, dit « Lagane », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 384 p., troisième classe, pour une conte-nance de quarante-trois ares, quarante-huit centiares, et pour un nals », paraissant portée aux mêrevenu matriciel de vingt-sept mes plan et section, sous le numéfrancs, quatre-vingt-trois centimes. 47° Un pré, dit « Lagathe », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 441, deuxième classe, pour une contenance de onze ares, cinquante-cinq centiares, et pour un revenu matriciel de dix francs, dix-sept cen-

48° Un pré, dit « Lagathe », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 441 p., troisième classe, pour une contenance de trente-quatre ares, soixante-cinq centiares, et pour un revenu matriciel de vingt-deux francs, dix-huit centimes.

49° Un pré, dit « Lagane », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 385 p., troisième classe, pour une conte nance de vingt-six ares, soixantequinze centiares, et pour un revenu matriciel de dix-sept francs, douze centimes.

> IMMEUBLES situés sur

la commune de St-Santin de Maurs (Canta)

50° Un pré, dit « Lascanals », paraissant porté au plan cadastral de la commune de St-Santin de Maurs sous le numéro 213, de la section C, deuxième classe, pour une contenance de quarante-trois ares, dix centiares, et pour un revenu matriciel de quarante-un francs, frente-sept centimes.

51° Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 401, cinquième classe, pour une contenance de un hectare, quatrevingt-onze ares, vingt centiares, et pour un revenu matriciel de trente francs, cinquante-neuf centimes.

52° Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 402, cinquième classe, pour une contenance de vingt-sept ares, trente centiares, et pour un revenu matriciel de quatre francs, trentesept centimes.

53° Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 417, cinquième classe, pour une contenance de un hectare, quatrevingt-trois ares, trente centiares, et pour un revenu matriciel de vingt-neuf francs, trente-trois cen-

54° Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numé ro 214, cinquième classe, pour une contenance de dix centiares, et pour un revenu matriciel de un franc, soixante centimes.

55° Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 406, cinquième classe, pour une contenance de trois hectares, dixsept ares, soixante centiares, et pour un revenu matriciel de cinquante francs, quatre-vingt-deux

56° Une terre, dite « Lasca-

mes plan et section, sous le numéro 408, troisième classe, pour une contenance de six ares, soixante centiares, et pour un revenu matriciel de un franc, cinq centimes. 58° Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 409, deuxième et troisième clas-

soixante-dix centimes. 59° Une pâture, dite « Lascaro 410, cinquième classe, pour une contenance de quatorze ares, dix centiares, et pour un revenu ma-

triciel de deux francs, vingt-six centimes. 60° Un four, dit « Lascanals », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 411,

pour une contenance de douze cen-61° Un sol de maison et cour, dits « Lascanals », paraissant por-

tés aux mêmes plan et section, sous le numéro 412, pour une contenance de deux ares, quarante centiares. NOTA. — Sur ce sol de maison

sont édifiés une maison avec caves, un rez-de-chaussée, comprenant trois pièces et grenier au-dessus. Une écurie avec grange au-dessus. Le tout couvert en tuiles. Une briquetterie comprenant: four, atelier de fabrication et de séchage. Machines servant à la fabrication, comprenant: 1° presse à brique; 2° malaxeur; 3° machine pour briques creuses.

62° Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numé ro 413, deuxième classe, pour une contenance de vingt-quatre ares, quarante centiares, et pour un revenu matriciel de sept francs, quatre-vingt-un centimes.

63° Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numé ro 415 p., pour une contenance de un hectare, quarante centiares, cinquième classe, pour un revenu matriciel de seize francs, six cen-

64° Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numé ro 416, pour une contenance de trente-huit ares, quarante centiares, cinquième classe, pour un revenu matriciel de quinze francs, soixante-quatorze centimes.

65° Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 414 p., deuxième classe, pour une contenance de quarante ares, dix centiares, pour un revenu matriciel de douze francs, quatrevingt-trois centimes,

66° Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 212 p., troisième classe, pour une contenance de neuf ares, et pour un revenu matriciel de un franc, quarante-quatre centimes.

Les immeubles figurant au plan de la commune de Saint-Santin sous les numéros 213, 401, 402, 417, 214, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415 p., 416, 414 et 212 p., section C, forment un seul tenement, lequel confronte: 'est à ruisseau de Tourtonde, au midi à Conort, chemin public, ommunaux de Latrémolière, 'ouest à Viguié Jean-Pierre, Borie et Basson, au nord à ruisseau de

Roudier. Les immeubles figurant au plan cadastral de la commune de Bagnac sous les numéros 188, 189 et 190, section B, forment un seul

Bagnac à Felzins, à l'ouest à La-combrade Henri, au midi à Labédie, à l'ouest à chemin public. Le numéro 383 conironte au mi-

di à route de Bagnac à Felzins, à l'est à Madame veuve Fabre, au nord à veuve Fabre, à l'ouest à Ba

Les numéros 122 p., 122 p., confrontent: à l'est à chemin public, au sud à Maynard, à l'ouest à Maynard et Fiches, au nord à German

Tous les autres immeubles figurant au même plan forment l'en-clos d'un seul tenant, mais traversé à l'aspect nord-est par le che-min allant d'Escaroutat au Torme Rouge; cet enclos confronte: l'ouest au ruisseau des Gours, Guiche de Serre, au midi à chemin public, à l'est à chemin public Maynard, au nord à Maynard, Basson, Latrémolière, Sauvagnae, Imbert, Rigal, chemin public et Frons. Mise à prix de ce lot : quatre-

vingt mille francs, 80.000 fr DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra un pré, dit « Lascanals », paraissant porté au plan cadastral de la comnune de Saint-Santin de Maurs sous le numéro 207, de la section C, troisième classe, pour une contenance de soixante-dix ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de trente-neuf francs, quarante-huit centimes; cet immeuble confronte à l'ouest à che min public, au nord à ruisseau de Roudier, à l'est à Aurière de La trémolière, au midi à Borie du Terne Rouge.

Mise à prix de ce ot: quinze cents francs, ci .....

1,500 Tous ces immeubles, situés sur es communes de Bagnac et de Saint-Santin de Maurs, seront vendus, tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien exceper ni réserver, sur les lotissement

et mises à prix ci-dessus indiques Le cahier des charges, pour par venir à la vente, dressé par Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, com mis à cet effet, a été déposé en l'étude du dit Maître BROQUIN où chacun peut en prendre con naissance.

Les frais de poursuite de vente seront payés en diminution di prix d'adjudication, ainsi qu'il es expliqué au cahier des charges. L'adjudication aura lieu au our, lieu et heure susdits, en deux ots, composés de la manière el dessus indiquée, et sur les mises à prix suivantes, savoir;

Le premier lot sur la mise à pris de quatre-vingt mil-le francs, ci ..... 80.000

Le deuxième lot sur la mise prix de quinze 1.500 cents francs, cl .. 1.500

Avertissement est donné à tol ceux du chef desquels il pourral tre pris des inscriptions pour ra on d'hypothèques légales sul biens mis en vente, d'avoir à requérir avant la transcription procès - verbal d'adjudication, en cas de surenchère, du jugement

d'adjudication. Fait et rédigé, en l'étude, à F geac, par l'avoué soussigné, pour suivant la vente, le deux juillet mil neuf cent vingt-trois.

Pour tous renseignements, s'adre ser à Maître BROQUIN, notain à Bagnac, et à Maître FONTA GES, docteur en droit, avoit Figeac (Lot), Avenue de la Gar

G. FONTANGES, avone.